

OMPI



A/42/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 août 2006

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-deuxième série de réunions
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2006

APERÇU DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2006

Rapport du Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent aperçu de l'exécution du programme (ci-après dénommé "aperçu") récapitule les activités menées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours du premier semestre de l'année 2006. Il donne aux États membres une idée des axes de chaque programme inscrit au programme et budget pour 2006-2007 durant la période considérée, présentés conformément aux orientations et aux cinq objectifs stratégiques de l'Organisation (publication n° 360F/PB0607).
2. Le présent aperçu ne doit pas être considéré comme une mise à jour du "Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005" (document A/42/2). Le rapport sur l'exécution du programme, établi dans le cadre du système de gestion fondée sur les résultats mis en place à l'OMPI, mesure les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats escomptés; l'aperçu, lui, est destiné à donner aux États membres des informations préliminaires sur la mise en œuvre du programme au cours d'une année donnée avant la présentation du rapport correspondant. L'aperçu se concentre donc plutôt sur l'avancement de la mise en œuvre des activités, sans fournir d'indications détaillées sur l'exécution du programme.
3. Les orientations stratégiques de l'OMPI sont reproduites à l'annexe I du présent document. L'annexe II contient un index.

OBJECTIF STRATEGIQUE I : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

PROGRAMME 01 : Sensibilisation et communication

Relations avec les médias

4. L'OMPI a continué de développer et de renforcer ses liens avec les représentants de la presse internationale et suisse. De janvier à juin, plus de 30 communiqués de presse ont été publiés et quelque 1700 articles ont traité de questions relatives à l'OMPI. Au début de l'année, l'OMPI a mobilisé l'attention des médias sur les résultats obtenus en 2005 dans des secteurs de services tels que le PCT, le système de Madrid et le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. La presse a continué de s'intéresser aux questions relatives au droit d'auteur, aux mesures mises en œuvre pour réformer le système international des brevets, au développement du système international des marques et aux questions concernant la propriété intellectuelle relative au développement, aux savoirs traditionnels, au folklore et à l'accès aux ressources génétiques. Des conférences de presse, des séances d'information et des entretiens (presse écrite, télévision et radio) avec des fonctionnaires de l'OMPI, portant sur un large éventail de sujets, ont également été organisés. Des articles sur des aspects particuliers des travaux de l'OMPI ont aussi été rédigés à l'intention de publications spécialisées.

5. Vingt-cinq numéros de la revue de presse hebdomadaire des articles relatifs à la propriété intellectuelle, intitulée "Intellectual Property in the News", ont été publiés et envoyés aux missions permanentes établies à Genève.

6. En ce qui concerne les relations avec le public, des programmes d'information générale sur l'Organisation et des programmes plus approfondis portant sur un ou plusieurs domaines spécialisés de la propriété intellectuelle ont été organisés à l'intention de 52 groupes d'intérêt constitués au total de 1500 personnes, fonctionnaires nationaux, hommes d'affaires ou étudiants.

7. Dix expositions artistiques visant à mettre en évidence le lien entre la créativité et le droit d'auteur ont été organisées avec le concours des missions du pays d'origine des auteurs, attirant quelque 5000 visiteurs. Environ 16 entrées nouvelles ou actualisées sur l'OMPI ont été fournies pour différents annuaires internationaux et d'autres publications, ainsi que des réponses aux demandes de renseignements sur l'OMPI et la propriété intellectuelle.

8. L'OMPI a aussi participé à la réunion annuelle du Groupe de la communication des Nations Unies, accueillie en juin à Vienne par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Partenariats avec le secteur privé

9. Les travaux relatifs à l'établissement d'un programme d'obtention de ressources extrabudgétaires se sont poursuivis. Le processus d'amélioration et de reformulation des directives du programme de partenariat avec le secteur privé a été mené à bien. Les entretiens avec la Fondation des Nations Unies sur les moyens les plus efficaces et les plus transparents pour obtenir des ressources financières de la part de tiers se sont poursuivis.

10. Le secteur privé a continué de manifester un grand enthousiasme à l'idée d'appuyer un programme de partenariat avec l'OMPI et les milieux de la propriété intellectuelle aux États-Unis d'Amérique ont fait part de leur volonté de travailler avec l'OMPI à la création de partenariats. Les donateurs se sont montrés particulièrement intéressés par l'idée d'appuyer les activités éducatives de l'OMPI.

11. D'autres institutions, telles que des universités, ont continué d'approfondir les possibilités d'établir avec l'OMPI des partenariats financés par des sources extérieures. En 2006, l'OMPI et l'Université Vanderbilt ont pris les premières dispositions pour mettre en place une coopération sous les auspices du mémorandum d'accord signé par les deux institutions en 2005. Ce partenariat vise à faciliter la mise en œuvre de programmes de coopération entre Vanderbilt et l'université d'un pays en développement sur des projets relatifs à l'enseignement et au transfert de technologie. Dans ce contexte, des réunions ont également été organisées avec plusieurs directeurs d'universités locales intéressées en Afrique. Les États membres ont poursuivi l'examen des avantages d'un programme de partenariat bien ciblé.

Image de marque et conception de nouveaux produits

12. Les travaux de développement, d'élargissement et de perfectionnement des activités de sensibilisation et de l'image de marque de l'OMPI se sont poursuivis dans le cadre d'un large éventail de produits d'information nouveaux (170) ou actualisés (10) destinés au grand public ou à des groupes cibles. Compte tenu des résultats de l'enquête auprès des lecteurs du Magazine de l'OMPI lancée à la fin de l'année 2005, le contenu du Magazine a été étoffé afin d'intégrer davantage d'articles de fond sur les questions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'enquête a confirmé la diversité géographique des lecteurs du Magazine, les réponses provenant de quelque 130 pays. Les lecteurs ayant répondu à l'enquête provenaient en majorité de cabinets d'avocats, d'offices de propriété intellectuelle et d'universités. Une présentation nouvelle, plus contemporaine du Magazine, a été lancée à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Une version html du Magazine, qui contribuera à élargir sa diffusion sans augmenter les coûts, a été élaborée et devrait être lancée avec la nouvelle présentation du site Web de l'OMPI au second semestre de l'année 2006.

13. Les États membres ont demandé quatre traductions de sept publications de l'OMPI. Les années précédentes, la plupart des demandes de traduction portaient sur des brochures et sur les bandes dessinées de l'OMPI. Cette année, les demandes ont porté sur des publications plus longues et plus détaillées.

14. En 2006, l'éditeur Cambridge University Press est convenu de coproduire et de copublier avec l'OMPI un nouveau glossaire de propriété intellectuelle. Ce nouvel ouvrage de référence répondra à une importante demande des milieux universitaires et professionnels, et les ventes généreront de nouvelles recettes.

15. Dans le cadre des efforts permanents déployés par l'OMPI pour éditer des ouvrages éducatifs sur la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes, les versions française et espagnole de l'ouvrage intitulé "Tirez les enseignements du passé, construisez l'avenir : inventions et brevets" ont été publiées. Les travaux ont débuté en vue de la publication d'un deuxième volume dans cette série, consacré au droit d'auteur.

Productions multimédias

16. La connaissance accrue des services de production multimédia et vidéo internes s'est traduite par une augmentation des demandes en faveur de la couverture vidéo des manifestations et de l'enregistrement sur vidéo d'exposés aux fins de leur présentation lors de séminaires et de conférences. Ce service contribue à réduire les frais de voyage et autres dépenses connexes pour l'Organisation.

Sensibilisation

17. Les activités de coopération visant à promouvoir la connaissance de la propriété intellectuelle au sein des États membres ont été élargies. Pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, quelque 1500 dossiers d'information ont été envoyés aux offices nationaux de propriété intellectuelle, aux ONG, aux organisations intergouvernementales, aux universités, aux centres d'information des Nations Unies et, sur demande, à des entreprises commerciales. Un spot télévisé de 30 secondes sur le thème "Tout commence par une idée" a été réalisé et diffusé sur des chaînes internationales telles que CNN et BBC World ainsi que sur les réseaux de télévision nationaux. Quelque 76 États membres ont rendu compte à l'OMPI d'activités de sensibilisation tournant autour de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, dont les détails ont été publiés sur le site Web de l'OMPI. Le message diffusé par le directeur général à cette occasion a fait l'objet d'une large couverture médiatique.

18. Plusieurs produits ont été créés en vue de leur diffusion sur le Web et des produits spécialisés (documents de conférence, bannières, rapports, pages de couverture, etc.) ont été réalisés pour différentes sections de l'OMPI.

19. Les travaux de restructuration du site Web de l'OMPI se sont poursuivis. Une version bêta du nouveau site est en cours d'élaboration compte tenu des tests effectués en interne parmi certains groupes d'utilisateurs, et devrait être mise en ligne au second semestre de l'année 2006.

20. Les recettes tirées de la vente de 7923 produits se sont élevées à 800 000 francs suisses. La possibilité de télécharger gratuitement un nombre croissant de produits sur le site Web explique la diminution constante des ventes. La vente d'espace publicitaire dans le Magazine de l'OMPI pourrait compenser en partie la diminution des recettes au titre des publications.

21. Le Centre d'information a continué de recevoir des visiteurs et de répondre aux demandes de renseignements générales concernant l'OMPI et la propriété intellectuelle.

Gestion des connaissances/bibliothèque

22. Comme par le passé, la collection de la bibliothèque comprenait quelque 35 000 ouvrages. Compte tenu des restrictions budgétaires, une quantité minimale d'ouvrages a été ajoutée à la collection durant la période considérée, et uniquement sur demande.

23. Le projet de numérisation de la collection d'ouvrages historiques s'est poursuivi. À l'heure actuelle, une centaine d'actes de conférences internationales et d'ouvrages historiques sur la propriété intellectuelle peuvent être consultés sous forme électronique.

24. La mise en œuvre d'un système de bibliothéconomie dénommé KOHA devrait être achevée pour le mois de juillet 2006. La publication sur l'Internet du catalogue en libre accès est prévue peu après. Cela facilitera l'accès des chercheurs extérieurs à la collection de la bibliothèque.

25. Un nouveau service de "table des matières" a été mis en place pour permettre aux fonctionnaires de l'OMPI de prendre connaissance des articles publiés dans les revues avant leur diffusion interne et de se les faire envoyer directement sur leur ordinateur. Cette mesure a permis de réduire considérablement les listes de diffusion des revues.

26. Le nombre de visiteurs extérieurs fréquentant la bibliothèque est resté stable, à environ 10 à 15 par semaine, y compris des visiteurs à long terme pour des projets de recherches approfondies.

27. L'information et la documentation sur la législation de propriété intellectuelle ont continué d'être étoffées. Grâce aux mises à jour de la collection de lois accessibles en ligne (CLEA), à la date du 30 juin, 3800 entrées bibliographiques et 2960 documents en texte intégral concernant les lois de 122 pays et de la Communauté européenne, de la Communauté andine, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) ainsi que des traités administrés ou non par l'OMPI étaient publiés.

Prix de l'OMPI

28. Durant la période considérée, quelque 85 prix ont été décernés. Au total, 54 prix de l'OMPI ont été remis à des inventeurs à l'occasion de concours nationaux et internationaux ou des salons des inventions et des certificats de mérite ont été décernés à 14 inventeurs remarquables en reconnaissance de leurs travaux. Quelque 14 prix OMPI de la créativité ont été attribués à des auteurs et à des créateurs pour récompenser leur contribution à divers domaines des arts tels que la musique, la danse, les arts visuels, la littérature, le cinéma, les dessins et modèles et les produits multimédias. Enfin, trois trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes ont été décernés à des entreprises de trois pays.

29. Une nouvelle brochure d'information générale sur le programme de prix de l'OMPI a été publiée.

Initiative de l'OMPI en faveur des universités

30. Le programme de l'OMPI concernant l'Initiative en faveur des universités a continué de s'étendre et de s'étoffer. À la fin de la période considérée, 58 universités et instituts de recherche-développement (R D) de 43 pays (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et certains pays d'Europe centrale et d'Asie) s'étaient associés au programme et avaient désigné des coordonnateurs pour la propriété intellectuelle au sein des universités. Dans le cadre de cette initiative, les institutions participantes ont bénéficié de différents services et produits d'information, dont le dossier d'information sur l'Initiative de l'OMPI en faveur des universités et celui sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

31. En coopération avec d'autres programmes de l'OMPI et l'Office européen des brevets (OEB), des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été organisés à l'intention des coordonnateurs actuels et potentiels

pour la propriété intellectuelle au Cameroun, en Lettonie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Par ailleurs, les demandes de participation de quelque 40 universités et centres publics de R-D sont en cours de traitement.

PROGRAMME 02 : Coordination extérieure

Relations extérieures

32. En mars 2006, le Bureau de la coordination des relations extérieures a été créé en vue de mieux faire connaître la vision d'avenir et les objectifs de l'OMPI et de renforcer la coopération avec les organismes du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et les ONG.

33. L'OMPI a poursuivi sa participation active au sein du Comité de haut niveau sur la gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat, et a assisté aux réunions des deux comités susmentionnés tenues à Villiers-le-Mahieu (France), en février/mars et à la réunion du Conseil tenue à Madrid en avril, où les questions relatives à la réforme de la gestion de l'ONU et à d'autres questions d'intérêt commun pour le système des Nations Unies ont été examinées. L'OMPI a également participé aux réunions organisées sous l'égide de l'ONU concernant la réforme de la gestion (à Genève et à New York), et notamment à celles du Comité directeur pour la gouvernance et la supervision et du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies créé par le Secrétaire général de l'ONU comme suite au Document final du Sommet mondial de 2005. L'OMPI a participé en outre à la troisième réunion annuelle du groupe de travail au titre de l'accord-cadre financier et administratif entre la Commission européenne et l'ONU (New York, avril). Par ailleurs, l'Organisation a poursuivi sa coopération avec le Corps commun d'inspection (CCI). L'OMPI a aussi contribué au rapport sur le rôle de l'innovation, de la science et de la technologie dans le contexte de la mondialisation, fondé sur la résolution 60/2004 de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour présentation à sa soixante et unième session.

34. L'OMPI a participé, en qualité d'observatrice, aux réunions du Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) tenues en avril, afin de suivre les discussions relatives au rapport de la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH) et a participé à la cinquante-neuvième Assemblée mondiale de la santé tenue à Genève, en mai, qui a débouché sur l'adoption d'une résolution sur la santé publique, l'innovation et la recherche essentielle en santé et les droits de propriété intellectuelle faisant suite au rapport de la CIPIH.

35. L'OMPI a apporté des contributions de fond aux travaux de l'OMS, du Forum mondial sur la recherche en santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Comité interinstitutions de bioéthique des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et du Comité interinstitutions sur la biotechnologie des Nations Unies créé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

36. L'OMPI a poursuivi sa coopération avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les questions de propriété intellectuelle soulevées par le projet de guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties et a participé aux réunions du groupe de travail et des groupes d'experts de la CNUDCI sur les sûretés réelles, ainsi qu'aux réunions connexes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

37. L'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Ce sommet, tenu à Tunis en novembre 2005, a débouché sur l'établissement d'une liste indicative et non exhaustive de facilitateurs/animateurs pour les lignes d'action du Plan d'action de Genève, dont le rôle concerne notamment l'échange d'information, la création de savoir, le partage des pratiques recommandées et l'assistance dans le cadre de partenariats public-privé évolutifs et multipartites. La procédure de sélection des facilitateurs n'est pas encore achevée et les modalités des travaux futurs restent à déterminer. D'autres organismes des Nations Unies, dont l'OMPI, ont été invités à proposer leurs services en tant que facilitateurs, alors que l'UIT, l'UNESCO, l'OMS, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes ont déjà été sélectionnés. L'UIT, l'UNESCO et le PNUD ont continué de jouer un rôle majeur dans la facilitation de la mise en œuvre du plan d'action. L'Assemblée générale des Nations Unies a fait siens les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, se félicitant de leur forte orientation sur le développement, et a invité le Secrétaire général de l'ONU à convoquer un nouveau forum pour un dialogue général multipartite appelé Forum de gouvernance d'Internet. À l'invitation du Gouvernement grec, la première session du forum se tiendra à Athènes du 30 octobre au 2 novembre 2006. L'OMPI a participé aux consultations tenues à Genève pour préparer le forum. Le mandat du forum couvre en particulier les questions de politique générale relatives aux principaux éléments de la gouvernance de l'Internet, le renforcement des capacités à cet égard dans les pays en développement et la sécurité et la stabilité de l'Internet.

38. L'OMPI a travaillé en partenariat avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), notamment en ce qui concerne les liens entre les normes internationales et la propriété intellectuelle à l'occasion de l'Atelier conjoint ISO-Commission électrotechnique internationale (CEI) sur les politiques en matière de brevets et de droit d'auteur tenu en juin.

39. L'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'OMC dans le cadre de l'accord conclu en 1995 entre les deux organisations. Les activités de coopération en matière d'assistance technique ont donné lieu à la participation de conférenciers de l'OMPI à des manifestations nationales et régionales organisées par l'OMC à l'intention des pays en développement ou des pays les moins avancés (PMA).

40. Suite aux discussions entre les deux directeurs généraux, l'OMPI et l'OMC ont créé un groupe consultatif qui a tenu sa première session en juin. Ce groupe doit se réunir périodiquement pour examiner des questions intéressant les deux organisations en vue de renforcer la coopération institutionnelle existante. L'ordre du jour de la première réunion était axé sur la coopération dans le domaine de l'assistance technique aux pays en développement et aux PMA. Un accord de principe a été conclu pour intensifier les activités conjointes aux niveaux régional et national, eu égard notamment aux besoins particuliers des PMA, et élargir la couverture de ces activités aux questions relatives à la propriété intellectuelle et aux politiques générales, aux politiques et stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle, à la création d'infrastructures et au renforcement des capacités, à la mise en valeur des ressources humaines et à la création d'actifs de propriété intellectuelle.

41. L'OMPI a continué de participer aux réunions de l'OMC en se faisant représenter par des observateurs ou des experts, notamment aux réunions du Conseil général tenues en mai et aux sessions spéciales et ordinaires du Conseil des ADPIC en juin.

42. L'OMPI a continué d'élargir sa coopération avec les ONG. À leur demande, l'OMPI a organisé des réunions avec la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) et la Chambre de commerce internationale (CCI). Des manifestations similaires sont prévues pour le second semestre, notamment avec la Licensing Executives Society International (LESI), l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) et l'Association internationale pour les marques (INTA).

43. L'OMPI a également été représentée aux réunions annuelles de diverses ONG et a informé les participants des questions relatives à l'OMPI intéressant leurs travaux. L'Organisation a par ailleurs intensifié les discussions en vue de renforcer la coordination et l'exploration de nouvelles activités communes.

44. Une attention particulière a été consacrée à l'amélioration de la qualité des relations avec d'autres groupes, tels que les organisations de consommateurs, qui ont bénéficié d'informations sur les services et les activités de l'OMPI.

45. L'OMPI a continué de développer sa coordination avec le Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies (SLNG) en vue d'échanger des informations sur les pratiques des organismes appartenant ou non aux Nations Unies dans la perspective d'améliorer les relations avec le secteur privé et la société civile.

Bureau de coordination de l'OMPI à New York

46. Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a continué de représenter l'Organisation aux réunions de différents organismes des Nations Unies, tels que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et ses six commissions principales, le Conseil des chefs de secrétariat et la Commission du développement durable. Les questions suivantes ont notamment été examinées : réforme de la gestion et du Secrétariat de l'ONU; suivi du Sommet mondial sur la société de l'information; et examen et actualisation des préparatifs de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du programme d'action de Bruxelles pour les PMA.

47. La collaboration avec le secteur privé et des organismes de la société civile s'est poursuivie dans le cadre de l'organisation de diverses manifestations relatives à la propriété intellectuelle, telles que l'organisation conjointe, avec la Société des écrivains, d'une manifestation intitulée "The Stones of Civilization", qui a réuni plus de 200 participants. Des conférences ont également été données dans des universités américaines.

48. Les liens avec les associations professionnelles dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été renforcés lors d'un colloque sur le PCT organisé conjointement avec l'International Intellectual Property Society. En outre, neuf stagiaires de différentes nationalités ont acquis une expérience au Bureau dans le cadre de son programme de stages.

Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles

49. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a continué d'entretenir et de renforcer les liens avec les décideurs, leaders d'opinions et autres parties prenantes à Bruxelles. Par ailleurs, il a régulièrement communiqué des informations aux collègues du siège sur les manifestations intéressant l'OMPI organisées au niveau de l'Union européenne et de ses États membres ou d'autres entités.

Bureau de l'OMPI à Washington

50. Le Bureau de liaison de l'OMPI à Washington a poursuivi son action pour faire mieux connaître la mission et les activités de l'OMPI aux États-Unis d'Amérique parmi les fonctionnaires nationaux, les élus et le personnel du Congrès, les chefs d'entreprise, les ONG et les consommateurs, ainsi que les professionnels.

51. La célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2006 au Congrès des États Unis d'Amérique a été organisée en collaboration avec le Centre pour une économie novatrice et créative de l'Université George Washington. Plus de 150 décideurs et représentants internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle ont participé à cette manifestation.

52. Le Bureau a continué de publier le bulletin d'information *WIPO Wire* contenant des articles sur l'OMPI et la propriété intellectuelle. Ce bulletin a été envoyé à plus de 1500 personnes et organisations.

53. Le Bureau a également continué d'assister et de participer à des manifestations et auditions au sein du Congrès des États-Unis d'Amérique, du gouvernement et des milieux de la propriété intellectuelle concernant l'OMPI et les questions internationales de propriété intellectuelle, et a renforcé sa coordination avec les ambassades à Washington.

54. Par ailleurs, le Bureau a continué de travailler avec les parties intéressées par les délibérations relatives à un traité sur la radiodiffusion et d'autres activités de fond de l'OMPI.

Bureau de l'OMPI à Singapour

55. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a poursuivi le renforcement de la coopération entre l'OMPI et les pays membres de l'ANASE. En coopération avec d'autres secteurs de l'OMPI, un colloque régional de l'Organisation sur la promotion de la collaboration entre l'université et l'industrie dans le cadre du transfert de technologie et des transactions de propriété intellectuelle dans les pays membres de l'ANASE et un atelier OMPI-ANASE sur la possibilité de créer un réseau de services d'aide aux entreprises dans le domaine de la propriété intellectuelle dans la région des pays de l'ANASE ont été organisés en janvier. Le Bureau a également participé à la réunion du Groupe de travail de l'ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle tenu à Hô Chi Minh-Ville en mars.

56. Les manifestations ci-après ont fourni d'autres possibilités de promouvoir une meilleure compréhension de la vision d'avenir et des objectifs de l'OMPI : séminaire et exposition à l'occasion de la Journée des inventeurs de Thaïlande, tenus à Bangkok en février; séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle tenus à Jakarta en avril pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle; et séminaire national itinérant sur le développement économique fondé sur la propriété intellectuelle, tenu à Makati et à Cebu (Philippines)

en juin. Les manifestations suivantes ont également été l'occasion de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle : le Colloque national sur l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle tenu à Manille en janvier; un stage de formation sur l'administration de la propriété industrielle tenu à Tokyo en février; et le séminaire régional sur la création de valeur grâce à une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle, organisé conjointement avec l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation (JII) à Singapour à janvier. Le Bureau a également participé à la réunion de la Commission Asie et Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC) et du Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM) tenue à Singapour en avril.

57. Un mémorandum d'accord révisé entre le Gouvernement singapourien et l'OMPI a été signé le 26 juin 2006 en vue d'étendre la portée, la profondeur et la couverture de la coopération entre Singapour et l'OMPI pour l'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle en faveur des pays en développement de la région Asie et Pacifique.

PROGRAMME 03 : Utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

Propriété intellectuelle et développement économique

58. Afin de sensibiliser les décideurs des États membres à l'élaboration et à l'administration de politiques et de pratiques pour mettre les actifs de propriété intellectuelle au service du développement économique, des activités ciblées par pays et par secteur ont été mises en œuvre de manière à s'assurer de la prise en considération de la situation de chaque pays et de la dimension du développement.

59. L'un des objectifs stratégiques de l'OMPI est de promouvoir des politiques de propriété intellectuelle et d'assurer leur intégration dans les plans et stratégies nationaux de développement, en fonction de critères spécifiques. En conséquence, différents séminaires ont été planifiés dans toutes les régions afin d'examiner les approches stratégiques pour mettre la propriété intellectuelle au service du développement économique et social. Au cours de la période considérée, trois de ces séminaires de cinq jours (séminaire international de l'OMPI pour l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social) ont été organisés à New Delhi (Inde), à Mascate (Sultanat d'Oman) et à Nairobi (Kenya). Ces séminaires ont rassemblé de hauts fonctionnaires nationaux chargés des questions de politique générale, des spécialistes et des professionnels de la propriété intellectuelle, ainsi que des diplomates, et ont porté sur le cadre conceptuel et politique. Le programme prévoyait une combinaison de séances plénières et de séances de groupes et, compte tenu du caractère interrégional des participants provenant de pays en développement et de pays en transition, le séminaire a contribué à créer des synergies régionales et des réseaux de développement.

60. En outre, une réunion d'experts de l'OMPI sur l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle à l'intention de l'Université de la Trinité-et-Tobago a été organisée en mai.

61. L'OMPI a participé aux manifestations suivantes au cours du premier semestre de l'année 2006 : sommet sur les droits de propriété intellectuelle organisé par la Confédération des industries indiennes (CII) à Bangalore (Inde) en janvier; séminaire sur la propriété intellectuelle dans le cadre de l'accord de libre-échange ANASE-Australie-Nouvelle-Zélande

tenu à Rotorua (Nouvelle-Zélande) en avril; cinquième rencontre Zacco IP Management tenue à Copenhague (Danemark) en mai; et forum consultatif de la CCI organisé en coopération avec le Gouvernement roumain et l'OMPI à Bucarest (Roumanie) en juin.

Industries de la création

62. Au cours du premier semestre de l'année 2006, une assistance a été fournie à plusieurs pays pour les aider à lancer des études nationales sur la contribution économique de leurs industries de la création, notamment en Croatie, en Fédération de Russie, en Jamaïque, au Liban, en Malaisie, au Mexique, aux Philippines et en Roumanie. En outre, plusieurs projets avec des pays en développement et des pays en transition sont en cours de finalisation et seront lancés au deuxième semestre. La première publication de la série consacrée à la contribution économique des industries du droit d'auteur, intitulée "National studies on the economic contribution of the copyright-based industries" (publication OMPI 624 (E)) a été finalisée. Elle contient les cinq études nationales menées à bien jusqu'ici conformément aux principes directeurs établis par l'OMPI.

63. L'élaboration de méthodologies pour évaluer les industries de la création a été concentrée sur l'amélioration des méthodes d'évaluation économique du secteur, l'amélioration de la collecte des données et des méthodes statistiques pour l'industrie culturelle, ainsi que l'élaboration d'une méthode permettant d'estimer les effets négatifs du non-respect des régimes de protection du droit d'auteur. À cet effet, l'OMPI a participé à une réunion sur l'évaluation de la contrefaçon et du piratage organisée par l'OCDE à Paris, en février, a continué de mettre au point des directives pour l'évaluation du piratage du droit d'auteur et a contribué à la réunion d'un groupe de travail technique interinstitutions sur les statistiques de l'industrie culturelle tenue au Bhoutan en avril, sur convocation du Gouvernement bhoutanais avec la participation d'experts de l'UNESCO, de l'ONUDI, du PNUD, de l'Institut de statistique et de représentants locaux.

64. Les activités suivantes ont notamment été organisées dans le domaine du renforcement des capacités au cours de la période considérée : un atelier régional organisé conjointement avec le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à Georgetown (Guyana) en février, à l'intention des décideurs, des statisticiens et des acteurs de l'industrie culturelle; un séminaire sous-régional organisé conjointement avec le Bureau du droit d'auteur de l'Azerbaïdjan à Bakou (Azerbaïdjan) en juin, sur la contribution des industries de la création au développement économique, social et culturel; et une table ronde nationale organisée conjointement avec l'Office d'enregistrement des entreprises et des licences de la Tanzanie (BRELA) à Dar Es Salaam (Tanzanie), en mars.

65. Par ailleurs, des contributions ont été fournies dans le cadre d'activités de formation à l'intention de groupes particuliers de créateurs concernant les meilleurs moyens d'utiliser leurs actifs de propriété intellectuelle. À cet effet, l'OMPI a participé au colloque des Caraïbes sur le cinéma et le marché tenu à la Barbade en mai et au séminaire Jean Monnet sur les politiques culturelles et l'intégration européenne organisé par l'Université d'économie de Catane (Italie) en février. Plusieurs instruments d'aide aux créateurs, notamment dans les pays en développement, dans des industries de la création telles que l'édition, la musique, les dessins et modèles et le cinéma, sont en cours de finalisation. Un guide de la création d'entreprises culturelles destiné à aider les créateurs à mieux gérer leurs droits patrimoniaux et à créer des entreprises commerciales viables dans le secteur culturel a été lancé. Afin de

mieux évaluer la contribution de la propriété intellectuelle aux industries de la création, une étude sur les incidences économiques, sociales et culturelles de la propriété intellectuelle dans les industries de la création a été entreprise.

66. L'OMPI et la Commission européenne ont participé à une campagne de sensibilisation sur la propriété intellectuelle et les industries de la création à Rousse (Bulgarie), en mai. L'OMPI a également contribué au Congrès annuel de la Société de recherche économique sur le droit d'auteur à Singapour et à la quatorzième Conférence internationale de l'Association pour l'économie de l'industrie culturelle, à Vienne. Avec d'autres organismes des Nations Unies et les gouvernements intéressés, l'OMPI a participé à l'établissement du Centre international sur l'économie de l'industrie de la création lancé par la CNUCED et le Gouvernement brésilien en février. L'Organisation a par ailleurs contribué au Sommet mondial sur les arts et la culture tenu en juin, qui a permis de passer en revue la contribution des industries de la création et des arts à la croissance économique et à la réalisation des objectifs sociaux plus larges.

67. L'OMPI a continué d'élaborer des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés et à bénéficier de l'appui et des contributions d'un certain nombre de pays développés. La mise en œuvre de ces programmes conjoints a fait l'objet d'un suivi régulier.

Propriété intellectuelle et nouvelles technologies

68. Des séminaires itinérants nationaux sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle ont été organisés à Beira, Nampula et Maputo (Mozambique) en février, réunissant 160 chercheurs, conférenciers, juristes, décideurs et représentants de PME. Ces ateliers ont débouché sur le lancement d'un audit de propriété intellectuelle pour le Mozambique à l'aide de l'instrument d'audit de l'OMPI. Par ailleurs, un groupe de travail national représentant les principaux acteurs de la stratégie de propriété intellectuelle, tels que les instituts de recherche universitaires et les PME, a été créé pour coordonner l'élaboration de la stratégie de propriété intellectuelle, qui fait partie des priorités nationales pour 2006.

69. Un séminaire sur la stratégie de propriété intellectuelle à l'intention d'une délégation du Gouvernement colombien s'est tenu à l'OMPI en juin, au cours duquel le rapport d'audit de propriété intellectuelle établi par un comité représentant 15 institutions et les moyens d'élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour la Colombie ont été débattus.

70. En collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, une étude sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle a été lancée, grâce à un financement du Fonds fiduciaire du Japon. Cette brochure est destinée aux décideurs des institutions publiques et privées intéressées par l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle.

71. Par ailleurs, une étude sur les options en matière d'élaboration de politiques de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche-développement a été entreprise, qui porte sur 10 questions concernant la protection et l'exploitation commerciale des résultats de la recherche et des actifs de propriété intellectuelle intéressant les instituts de recherche.

72. Les États membres ont continué de recevoir un appui dans les activités d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de propriété intellectuelle, notamment dans le cadre d'un projet en Ouganda et d'une procédure d'audit de propriété intellectuelle à la Barbade.
73. Un nouveau module de formation intitulé "Stratégies de propriété intellectuelle : de la recherche-développement à la commercialisation" a été mis au point. Il s'adresse aux décideurs et aux directeurs d'instituts de recherche et donne un aperçu du processus de création, de mise au point et de commercialisation des actifs de propriété intellectuelle.
74. Un atelier interrégional sur les services d'aide à l'innovation et leur gestion a été coorganisé avec sept institutions à Genève, Bâle, Berne et Zurich en février, réunissant 13 participants de 12 pays. Il visait à donner aux participants des pays en développement et des pays en transition une expérience concrète de l'organisation et de la gestion des services d'aide à l'innovation et de l'infrastructure nécessaire pour promouvoir l'innovation et encourager l'activité créative. Il visait également à promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche et la mise au point d'actifs de propriété intellectuelle, ainsi qu'à faire prendre conscience de l'importance du système de la propriété intellectuelle pour le développement économique, social et technique.
75. Une séance de formation à la concession réussie de licences de technologie à l'intention des formateurs a été organisée en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Brésil à Rio de Janeiro, en mars. Les stagiaires dispenseront une formation sur quatre sites au Brésil en 2006 en appliquant cette méthodologie.
76. Par ailleurs, un atelier sur la concession réussie de licences de technologie a été organisé à Dakar (Sénégal) en avril, avec le concours du Ministère de l'industrie et de l'artisanat du Sénégal, de l'Agence sénégalaise de l'innovation technologique et de l'Université Cheikh Anta Diop, à Dakar. Vingt-huit instituts y ont participé et 61 personnes ont bénéficié d'une formation à la concession de licences.
77. Une réunion sur la concession réussie de licences de technologie a été organisée à Kuala Lumpur (Malaisie) en mai, en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle de la Malaisie, réunissant 60 participants parmi les chercheurs, les responsables des politiques techniques et les décideurs.
78. La collaboration avec les ONG en matière de technologie et de concession de licences est restée un domaine important. Les antennes locales de la Licensing Executives Society (LES) ont participé à des programmes au Brésil et en Malaisie, et une réunion a été organisée avec un représentant de la Licensing Executives Society International (LESI) en vue de planifier les activités conjointes OMPI-LESI.
79. Une réunion sur l'importance de la propriété intellectuelle dans la recherche scientifique et la croissance économique et industrielle dans le monde arabe a été organisée à Damas (Syrie) en janvier, en collaboration avec le Bureau régional pour les pays arabes, en réponse à une invitation de l'Institut arabe de technologie. À la demande de la Commission syrienne de l'énergie atomique, une réunion destinée à souligner l'importance du transfert de technologie et de la stratégie en matière de propriété intellectuelle pour les instituts de recherche a été organisée dans les locaux de la Commission de l'énergie atomique, à Damas, en janvier.
80. L'OMPI a participé à une réunion sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie dans les sciences de la vie : un dialogue Nord-Sud, tenue à Trieste (Italie) en juin.

81. Un programme de formation à la rédaction des demandes de brevet a été mis au point, qui comprend un manuel, des présentations et des exercices pour un stage de deux semaines, et un cours d'enseignement à distance de quatre mois. Ce programme a été mis au point en français, en anglais et en espagnol, et la version anglaise a été testée à l'Institut indien de technologie en avril. Trente-cinq participants, constitués principalement de scientifiques et de responsables des activités techniques des instituts de recherche indiens ont été formés à la rédaction des demandes de brevet.

82. L'OMPI a participé à une réunion dans la Silicon Valley, en Californie, en février, visant à encourager les professionnels de la propriété intellectuelle à participer au programme d'assistance technique de l'OMPI en faveur des pays en développement, notamment dans le cadre de la formation à la rédaction des demandes de brevet et à la concession de licences de technologie. Des liens précieux avec des collaborateurs potentiels et des experts ont été établis à cette occasion.

83. Une réunion du Service commun d'aide à la création d'entreprises dans les pays membres de l'ANASE a été organisée à Singapour, en janvier, permettant aux représentants des milieux commerciaux de la région de l'ANASE d'établir un réseau pour le partage des données d'expérience et des programmes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

84. Les travaux se sont également poursuivis sur un projet à long terme cofinancé par le Réseau universitaire international de Genève, l'OMPI, la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Office de la propriété intellectuelle de la Colombie et l'Institut colombien de développement de la science et de la technologie (Colciencias), portant notamment sur la création de services communs de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle.

85. Un cours sur l'évaluation de la propriété intellectuelle de l'Université nationale de Singapour a été dispensé par visioconférence à Genève, en mars. Par ailleurs, le projet final d'une publication intitulée "*Basics of IP Valuation*" a été mis au point et la première phase d'une étude en trois volets sur le lien entre l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle et le financement des premières étapes de l'innovation technique a été réalisée avec l'Université technique Chalmers de Göteborg (Suède).

Petites et moyennes entreprises

86. La traduction ou adaptation des guides intitulés "Créer une marque" et "L'image : un facteur déterminant" dans la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises" a été menée à bien en Algérie, en Argentine, en Hongrie, en Italie, en Lituanie, au Maroc, en Mongolie, en Roumanie, en Slovaquie, en Tunisie et en Turquie. Le guide OMPI/Centre du commerce international (CCI) intitulé "*Negotiating Technology*" a été traduit en croate. En outre, la publication conjointe OMPI/CCI intitulée "Guide de la négociation de contrats de licence de technologie" parue en anglais en janvier 2005 a été publiée en espagnol pendant la période considérée.

87. Le module IP Panorama 01 a été publié en ligne et sur CD-ROM. Il s'agit du premier d'une série de 10 modules multimédias interactifs d'auto-apprentissage sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME, qui sont mis au point dans le cadre d'un projet conjoint mené en collaboration avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA).

88. Douze articles ont été rédigés et publiés dans le Magazine de l'OMPI, le Bulletin d'information de l'OMPI sur les PME et sur le site Web destiné aux PME, ainsi que dans des magazines et des revues publiés par d'autres organisations. Quatre nouvelles études de cas et deux pratiques recommandées ont également été publiées sur le site Web consacré aux PME. Par ailleurs, des contributions ont été apportées à un ouvrage qui doit être publié par l'Office des brevets du Royaume-Uni sous la forme de chapitres consacrés à la raison d'être et au fonctionnement de la protection internationale des marques, aux questions stratégiques de protection internationale par brevet pour les PME et à la protection par brevet en général.

89. Cinq articles établis par l'OMPI ont été publiés ailleurs, notamment dans le Journal of Intellectual Property Rights de l'ICFAI, l'IP Updates Newsletter (Atlanta, Géorgie (États-Unis d'Amérique)) et le bulletin d'information électronique de la Société arabe pour la protection de la propriété industrielle (ASPIP). En outre, trois études de cas provenant de la Chine (Shinetech), de l'Inde (l'histoire d'un fabricant de jouets) et du Japon (Kogyo) publiées sur le site Web consacré aux PME ont été republiées dans le numéro de mars-avril de la revue Asia-Pacific Tech Monitor.

90. Le site Web consacré aux PME en six langues a été considérablement étoffé pendant la période considérée. Le nombre de consultations enregistrées de janvier à juin 2006 dans toutes les langues s'est élevé à 1 116 543. La moyenne mensuelle du nombre de consultations est passée de 130 000 au cours de la période allant de juillet à décembre 2005 à 186 000 pendant la période allant de janvier à juin 2006.

91. Le nombre d'abonnés au bulletin d'information mensuel de la Division des PME en six langues (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe) est passé de 18 264 à fin décembre 2005 à 25 112 à fin juin 2006, soit une augmentation de 37,5%. Ce bulletin d'information contient des renseignements utiles sur la propriété intellectuelle et les PME, et notamment des pratiques recommandées et des instruments utiles.

92. Des études nationales sur la propriété intellectuelle et les PME ont été menées à bien en Égypte et au Maroc.

93. Par ailleurs, l'OMPI a entrepris les activités ci-après ou y a participé dans différentes régions :

- Afrique : séminaire national OMPI/KEPSA sur la propriété intellectuelle et le franchisage à l'intention des PME, tenu à Nairobi, en février; voyage d'étude d'une délégation soudanaise au siège de l'OMPI, en mai; sixième réunion annuelle du Tanzania IP Forum tenue à Dar es-Salaam en juin; conférence sur les politiques de propriété intellectuelle au service du développement au Botswana, tenue à Gaborone, en juin; utilisation de la propriété intellectuelle pour venir en aide aux industries locales, à Mbabane (Swaziland), en juillet; et visite d'une délégation sud-africaine à Genève.
- Pays arabes : l'adaptation nationale de la version arabe des guides de l'OMPI à l'intention des PME intitulés "Créer une marque" et "L'image : un facteur déterminant" est en cours en Égypte (traduction en arabe), ainsi qu'au Maroc, en Tunisie, en Algérie et au Liban (adaptation en français); atelier national sur la propriété intellectuelle comme outil de développement et de compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), tenu au Sénégal, en avril; et séminaire sous-régional de l'OMPI sur le rôle de la propriété intellectuelle pour les PME tenu à Casablanca, en juin.

- Asie et Pacifique : mission conjointe OMPI-KIPO sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME en Indonésie et aux Philippines, en février; vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts de la propriété intellectuelle de l'APEC et atelier sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME et des microentreprises, à Hanoi, en février; séminaire national de l'OMPI sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité de l'industrie et des entreprises cambodgiennes, tenu à Phnom Penh, en mars; atelier sur la rédaction des demandes de brevet tenu à Mumbai, en avril; Institut d'études de propriété intellectuelle (IIPS) (présentation), à Mumbai, en avril; séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME au Brunéi Darussalam, en avril; et célébration nationale de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle à Kuala Lumpur, en avril.
- Certains pays d'Europe et d'Asie : conférence internationale sur le renforcement des capacités d'innovation des PME tenue en Slovénie, en avril; et conférence sur l'accès au financement pour les PME tenue en Serbie, en juin.
- Pays d'Amérique latine et des Caraïbes : *Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual* (IEPI) (deux exposés), en Équateur, en mars; programme INDECOPI-CONCYTEC pour la création de centres de transfert de technologie, au Pérou, en mars; *Ministerio de Industria y Comercio (MIC)* du Paraguay (deux exposés), au Paraguay, en mars; ateliers sous-régionaux OMPI/CAPNET/UWI sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les industries de l'édition, en Jamaïque, en mars, et à la Trinité-et-Tobago, en avril; coopération avec la Chambre de commerce de l'Uruguay et séminaire sur les moyens d'accroître la valeur des entreprises, en avril;
- Deuxième Assemblée générale de l'Association INSME, en avril; séminaire sur la propriété intellectuelle dans l'industrie agroalimentaire, en Uruguay, en juin; journées d'études à l'intention d'une délégation nationale pour l'élaboration d'un plan d'action stratégique dans le domaine de la propriété intellectuelle, en Colombie, en mai.

94. Les activités ci-après ont été menées dans les pays industrialisés : conférence sur la mode, l'industrie textile et l'innovation : l'avenir en marche, en Italie, en mars; programme de formation OMPI-CRUI sur la propriété intellectuelle et la gestion de l'innovation dans les PME, les entreprises dérivées et les centres de recherche, en Italie, en mars; la propriété intellectuelle pour les entreprises logicielles, EM Lyon Numérik (France), en avril; visite d'une délégation de l'Université d'Anvers (Belgique) au siège de l'OMPI, en avril; visite du président du Secrétariat mondial de la World Trade University au siège de l'OMPI, en mai; et réunion d'un groupe d'experts pour l'élaboration d'une charte des droits de propriété intellectuelle en Allemagne, en juin.

95. En coopération avec l'Académie mondiale de l'OMPI, un atelier sur les questions concrètes de propriété intellectuelle pour les institutions d'aide aux PME a été organisé en mars.

96. Au niveau international, les manifestations suivantes ont eu lieu : programme d'orientation sur la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en gestion de l'Institut indien de gestion (IIPM), ayant réuni quelque 750 étudiants et enseignants de l'IIPM, à Delhi, Mumbai, Chennai, Bangalore, Hyderabad, Pune et Ahmedabad, de février à juin; une initiation à la propriété intellectuelle axée sur le commerce à l'intention des étudiants en droit de la propriété intellectuelle d'Israël et du Royaume-Uni, à Genève, en mai (31 participants); et forum de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les PME à l'intention des offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions intéressés dans les pays membres de l'OCDE, aux Pays-Bas, en juin (45 participants).

Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement (PCDA)

97. En septembre 2005, les assemblées des États membres de l'OMPI ont décidé de “constituer un comité provisoire chargé de poursuivre le processus des réunions intergouvernementales intersessions en vue d'accélérer et d'achever l'examen des propositions relatives à un plan d'action pour le développement et de rendre compte de ses travaux et de toute recommandation à l'Assemblée générale à sa session de septembre 2006”. Il a également décidé que le “Comité provisoire tiendra deux sessions d'une semaine”.

98. Pendant la période considérée, le PCDA a tenu deux sessions, en février et juin, respectivement. À sa première session, le Comité provisoire a examiné une proposition du groupe des pays africains intitulée “Proposition des pays africains relative à l'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement” (document IIM/3/2 Rev.); une proposition du Chili (document PCDA/1/2); une proposition de la Colombie (document PCDA/1/3); une proposition des États-Unis d'Amérique “tendant à établir un programme de partenariat à l'OMPI : précisions relatives aux points soulevés dans le document IIM/1/2” (document PCDA/1/4); et une proposition de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Iran (République islamique d'), du Kenya, du Pérou, de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone, de l'Uruguay et du Venezuela, intitulée “Établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement : cadre approprié pour obtenir des résultats concrets et pragmatiques sur le court et le long termes” (document PCDA/1/5). À l'issue de consultations avec les coordonateurs des groupes régionaux et les États ou groupes d'États membres qui avaient présenté des propositions “sous une forme structurée et propice à des actions”, le président a établi une série de thèmes et a prié les États membres ou groupes d'États membres de ranger leurs propositions respectives dans les catégories les plus appropriées. Il a été décidé que ces thèmes et propositions formeraient la base des délibérations du PCDA à sa deuxième session.

99. À sa deuxième session, le PCDA a examiné la liste de thèmes et de propositions susmentionnée, une proposition de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Iran (République islamique d'), du Kenya, du Pérou, de la République dominicaine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone, de l'Uruguay et du Venezuela, intitulée “Décision du PCDA sur l'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement” (document PCDA/2/2) et une proposition du Kirghizistan, intitulée “Proposition de recommandation à l'Assemblée générale de l'OMPI”. Le PCDA n'étant pas parvenu à un consensus, il a été décidé de transmettre les rapports sur ces deux sessions à l'Assemblée générale.

PROGRAMME 04 : Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique

100. L'OMPI a poursuivi ses activités visant à promouvoir une utilisation effective du système international du droit d'auteur et des droits connexes dans l'environnement numérique grâce à la gestion des droits sur les œuvres littéraires et artistiques et sur les autres objets de la protection.

101. Le développement du programme de droit d'auteur à l'intention des créateurs s'est poursuivi, en vue d'explorer les moyens permettant aux titulaires de droits et aux créateurs d'œuvres protégées de gérer et de protéger au mieux leurs droits. L'OMPI a également

continué de participer au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, en supervisant les questions relatives au droit d'auteur et à l'évolution de la gouvernance de l'Internet.

102. Une étude sur les systèmes de gestion automatisée des droits et les limitations et exceptions au droit d'auteur a été publiée en mai. Elle traite des situations dans lesquelles les techniques de gestion numérique des droits peuvent contribuer à la mise en œuvre des limitations et exceptions au droit d'auteur dans l'environnement numérique. Deux groupes de bénéficiaires ont été pris en considération, à savoir les formateurs assurant un enseignement à distance et les malvoyants. La législation et la pratique de cinq pays a été étudiée (Australie, Espagne, États-Unis d'Amérique, République de Corée et Royaume-Uni).

103. L'OMPI a par ailleurs approfondi son engagement dans le domaine des normes relatives aux techniques de l'information et de la communication, et plus particulièrement dans celui de la gestion numérique des droits. Le Secrétariat a communiqué des informations sur les questions de droit d'auteur relatives aux normes à l'occasion de manifestations organisées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Les questions entourant le logiciel libre ont également été examinées, notamment dans le cadre de réunions internationales organisées par des associations professionnelles telles que l'Association du droit de l'informatique. Le Secrétariat a mis l'accent sur les moyens d'améliorer l'utilisation et la gestion du droit d'auteur dans l'environnement numérique à l'occasion de nombreuses missions et réunions.

PROGRAMME 05 : Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics

104. Au cours de la période considérée, les activités ont consisté à élaborer des contributions neutres, à caractère informatif, en faveur d'autres processus internationaux de politique générale notamment, dans le domaine des sciences de la vie, portant par exemple sur le renforcement de l'utilisation de l'information en matière de brevets en tant qu'instrument de politique générale, sur les questions de bioéthique relatives aux épidémies mondiales et les questions de propriété intellectuelle relatives aux nouvelles structures d'innovation, telles que les regroupements de brevets relatifs aux techniques des sciences de la vie dans des domaines prioritaires.

105. La coopération et la collaboration avec d'autres organismes internationaux ont été renforcées, et des contributions techniques ont été fournies sur un éventail de processus et de discussions de politique générale relatifs à la propriété intellectuelle, notamment dans les domaines de la biotechnologie agricole, de la santé publique, de l'innovation médicale sur les maladies orphelines, des produits pharmaceutiques et de la bioéthique. À cet égard, des contributions de fond ont été apportées aux travaux de l'OMS, du Forum mondial sur la recherche en santé, de l'UNESCO, du Comité interinstitutions de bioéthique des Nations Unies, de la FAO, du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et du Comité interinstitutions sur la biotechnologie des Nations Unies créé par la CNUCED.

106. Des progrès ont également été accomplis dans l'établissement de données d'information générale, d'enquêtes, d'études de cas, de panoramas dans le domaine des brevets et d'autres formes d'analyse des données de brevet dans le domaine des sciences de la vie.

107. L'OMPI a renforcé sa collaboration à une série de processus d'analyses conjointes, visant notamment à évaluer les nouvelles formes d'innovation dans l'intérêt général, menées en collaboration avec d'autres partenaires tels que la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH) et l'International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development (IAASTD). Le rapport de la CIPIH publié en avril 2006 a confirmé l'importance et la priorité des orientations de politique générale en cours d'élaboration dans le contexte de ce programme.

108. L'OMPI a accueilli la cinquième session du Comité interinstitutions de bioéthique des Nations Unies et a été chargée par celui-ci d'élaborer un projet de document d'information sur la propriété intellectuelle et la bioéthique susceptible d'être utilisé comme référence à l'intérieur du système des Nations Unies après examen par le comité. En collaboration avec le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de recherche-développement dans le secteur de la santé (MIHR), l'OMPI a accueilli et animé un atelier informel sur les communautés de brevets dans le cadre de l'élaboration de vaccins pour lutter contre les épidémies. Une série de documents d'information à l'intention du public a été élaborée, qui porte sur les questions de brevet actuelles soulevées par les risques de mutation du virus de la grippe aviaire et sur les questions d'actualité dans le domaine de la bioéthique.

109. En collaboration avec l'Académie mondiale de l'OMPI, un projet de cours d'enseignement à distance sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle a été élaboré.

OBJECTIF STRATEGIQUE II : INTEGRER LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

PROGRAMME 06 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA

110. La coopération de l'OMPI avec les pays en développement a continué d'être axée sur la création de conditions permettant aux gouvernements et à d'autres institutions de concrétiser le potentiel de leurs actifs de propriété intellectuelle. Outre des activités traditionnelles d'assistance juridique ou technique, l'OMPI a aidé des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques visant à créer de la propriété intellectuelle et à exploiter celle-ci aux fins du développement économique, social et culturel.

111. Les travaux ont porté principalement sur l'aide aux pays en développement pour que ceux-ci puissent renforcer et moderniser leur infrastructure nationale de propriété intellectuelle, développer leurs capacités institutionnelles, acquérir des techniques, créer des actifs de propriété intellectuelle et produire des revenus et des emplois grâce à l'intégration des stratégies de propriété intellectuelle dans les objectifs nationaux de développement et à la mise en œuvre de celles-ci. Une attention particulière a continué d'être accordée aux besoins spécifiques des PMA. Les activités de développement de l'OMPI ont été élargies en vue d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de prendre part aux transferts de technologie et aux échanges entre pays, et à en tirer parti.

112. L'OMPI a aussi aidé les pays en développement à incorporer la propriété intellectuelle dans la politique des pouvoirs publics dans des domaines tels que la santé, le commerce, la formation, la recherche et les politiques touchant à la concurrence, l'accent étant mis en particulier sur des conseils relatifs à la latitude offerte par certains traités internationaux de propriété intellectuelle, notamment la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique (Doha, 2003). L'OMPI a aussi continué à travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations bilatérales, multilatérales ou internationales ayant à connaître de questions de propriété intellectuelle ou de développement économique.

113. Dans le cadre d'un processus visant à créer un mécanisme d'évaluation efficace et rentable des activités de coopération pour le développement au sein de l'OMPI, un atelier sur l'évaluation et l'analyse des résultats des activités a eu lieu à Genève (en mars) auquel des experts internationaux de l'évaluation ont participé. Les objectifs de cet atelier étaient de familiariser les participants avec les pratiques recommandées pour l'évaluation des faits nouveaux et de leur fournir des informations sur des projets de formulaires et de principes directeurs relatifs à l'évaluation de la coopération pour le développement. Lors de l'atelier, les experts invités ont souligné la nécessité de créer un cadre et un système appropriés de surveillance et d'évaluation au sein de l'OMPI, conformes à ceux d'autres organisations internationales, au moyen des éléments suivants : adoption et mise en œuvre efficace d'une politique de l'évaluation à l'OMPI, promotion d'une culture de l'évaluation à l'échelle de l'Organisation, participation des États membres aux processus de surveillance et d'évaluation, et formation des membres du personnel et des partenaires de l'OMPI (par exemple, les États membres) aux moyens d'évaluation.

114. L'OMPI a commencé ses travaux sur la définition de critères applicables à la propriété intellectuelle pour compléter la procédure de vérification des actifs de propriété intellectuelle et la mise au point de stratégies de propriété intellectuelle au niveau national. Cela comprend un choix de cibles et de mesures devant permettre de localiser les résultats obtenus par les différents pays et les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement.

115. Une base de données des activités de propriété intellectuelle aux fins du développement a été créée (IP-DAD); elle propose un référentiel en ligne d'informations sur les activités d'assistance au développement de l'OMPI depuis 2000 et permet des recherches de la part de toutes les parties intéressées. La base de données, accessible sous peu depuis le site Web public de l'OMPI, sera mise à jour chaque trimestre.

116. L'OMPI a aussi engagé un processus de rationalisation et d'amélioration de la gestion des projets et des activités gérés dans le cadre de fonds fiduciaires, et des mesures ont été prises pour que des consultations aient lieu entre l'OMPI et les pays et les institutions donateurs.

Afrique

117. En Afrique, les avantages procurés par les politiques et pratiques en vigueur en matière de propriété intellectuelle ont continué à être évalués en vue de l'élaboration de données empiriques destinées à être utilisées dans le cadre de processus décisionnels stratégiques visant à déterminer les modalités d'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument efficace du développement et à veiller à l'intégration de cette propriété dans la

planification du développement national. Des exercices d'évaluation par des pairs ont eu lieu aux niveaux sous-régional et national en vue de contribuer à l'élaboration de plans stratégiques nationaux de propriété intellectuelle.

118. Un atelier régional sur l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle a été organisé (Kenya, février) pour former des juristes, de hauts fonctionnaires des ministères, des représentants des secteurs public ou privé, des universitaires et du personnel d'instituts de recherche-développement au rôle de conseiller technique lors de la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Dans ce prolongement, des comités directeurs d'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle ont été créés au Malawi, au Mozambique, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie (Zanzibar), au Rwanda, au Soudan et en Zambie. Des demandes d'assistance analogues ont été formulées par le Burundi, l'Éthiopie et le Ghana.

119. Dans le cadre des célébrations du dixième anniversaire de la Communauté des pays de langue portugaise, une conférence sur la propriété intellectuelle à l'intention de ministres et une réunion préparatoire des chefs d'offices de la propriété industrielle ont été organisées conjointement avec le Ministère portugais de l'économie et de l'innovation (Lisbonne, avril). Les ministres chargés du développement, du commerce, de l'industrie, des sciences et des techniques et de la propriété industrielle ont partagé leurs données d'expérience sur "la mise en valeur du portugais en tant que langue de soutien technique dans la société du savoir et de l'information". Une stratégie commune de coopération dans le domaine de la propriété industrielle a été adoptée, et un calendrier devrait être mis au point au second semestre 2006.

120. Un séminaire sous-régional intitulé "La promotion de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée : quel rôle pour la propriété intellectuelle?" a été organisé en coopération avec le Gouvernement du Mali (Bamako, juin). La réunion a sensibilisé les détenteurs de connaissances en médecine traditionnelle africaine et de savoirs traditionnels connexes, ainsi que les chercheurs dans ce domaine, au rôle de la propriété intellectuelle dans la mise en valeur de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée, aux droits respectifs des différents partenaires ainsi qu'à la création d'un système de renforcement des partenariats. Le séminaire a aussi porté sur la question de l'accès aux ressources génétiques compte tenu des droits de propriété intellectuelle.

121. Un atelier sur la propriété intellectuelle a été organisé conjointement avec l'Union africaine (UA) (Montreux, mai), à l'intention d'ambassadeurs africains en poste à Genève; il s'agissait d'une étape dans l'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle pour ce continent dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA). Les recommandations de l'atelier seront soumises à une réunion de ministres africains des sciences et techniques et, ultérieurement, à un sommet de chefs d'État et de gouvernements africains qui sera organisé en 2007.

122. Les activités visant à renforcer les infrastructures de propriété intellectuelle et la création de capacités dans ce domaine se sont poursuivies au Cap-Vert, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo tout comme l'automatisation des offices de propriété industrielle et de droit d'auteur et des sociétés de gestion collective.

123. Une série de réunions et de séminaires d'information a été organisée sur le thème de la concession de licences et de la lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistiques; on citera à cet égard une formation à l'intention de juges (Burkina Faso, avril), qui a été suivie d'un séminaire d'information (Ghana, mai).

Pays arabes

124. La réunion de coordination régionale arabe à l'intention des directeurs d'offices de propriété industrielle et de droit d'auteur organisée par l'OMPI et la Ligue des États arabes (LEA) (Le Caire, janvier) a notamment permis d'examiner l'état d'avancement des négociations dans le cadre des comités permanents de l'OMPI, d'étudier des questions prioritaires d'intérêt commun, d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et de recenser les nouveaux moyens de promotion de la coopération interarabe dans le domaine de la propriété intellectuelle.

125. Un forum sous-régional sur la propriété industrielle et l'accès aux produits pharmaceutiques, axé sur les besoins des pays en développement, a été organisé (Amman) afin d'échanger des vues sur les problèmes et les solutions concernant le lien entre le système de propriété industrielle et l'accès aux médicaments, sur les résultats obtenus par les pays ayant recouru à des arrangements internationaux (Accord sur les ADPIC, Convention de Paris) et sur leur législation nationale sur la propriété industrielle en vue de protéger et de promouvoir leurs propres fabricants de médicaments génériques.

126. En outre, un séminaire international sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique et social (Mascate, avril) et un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle et l'innovation à l'intention des PME (Casablanca, juin) ont été organisés.

127. Les activités nationales ci-après ont aussi eu lieu :

- un atelier régional sur les indications géographiques et les marques collectives, organisé conjointement avec l'Institut national de la propriété industrielle de la Jordanie (Amman, janvier);
- un atelier national sur les techniques de rédaction et de mise au point des demandes de brevet, organisé en coopération avec l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) (Casablanca, janvier);
- un atelier national sur la mise en valeur du droit d'auteur, des droits connexes et de la gestion collective, organisé en coopération avec le Ministère soudanais de la culture, de la jeunesse et des sports (Khartoum, février);
- un atelier national sur l'introduction à la propriété industrielle et au PCT (Djibouti, mars);
- un atelier national sur le droit d'auteur, les droits connexes et la gestion collective, organisé en coopération avec le Ministère libanais de la culture et le Ministère de l'économie et du commerce (Beyrouth, mars);
- un séminaire national sur l'importance économique du droit d'auteur et des droits connexes dans l'environnement numérique, organisé en collaboration avec le Centre national de la recherche et la Commission supérieure de la planification en vue de sensibiliser les participants à la nouvelle loi marocaine sur la protection du droit d'auteur et des droits connexes, sur la protection des créations numériques et sur la diffusion du savoir dans la société de l'information (Rabat, avril);
- un séminaire national sur les marques et les dessins et modèles industriels, organisé en coopération avec l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) (Casablanca, avril);
- des séminaires itinérants sur la protection des produits de l'artisanat, organisés en coopération avec l'Office national de l'artisanat (ONA) (Tunis, Sousse et Gafsa, avril);

- un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé en coopération avec le Ministère de l'industrie et du commerce (Manama, juin);
- un séminaire national sur l'importance de la propriété industrielle à l'intention des femmes entrepreneurs (Casablanca, juin);
- un séminaire national sur les indications géographiques (Casablanca, juin);
- un colloque national à l'intention des magistrats jordaniens (Amman, juin).

Asie et Pacifique

128. Des événements ont été organisés pour souligner les répercussions sur la politique des pouvoirs publics des questions émergentes de propriété intellectuelle. À titre d'exemple, on peut citer un forum de haut niveau de l'OMPI sur les politiques et les stratégies de propriété intellectuelle (Tokyo, janvier), un séminaire international sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique et social (New Delhi, février) et un forum de haut niveau sur les politiques de la région Asie-Pacifique dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (Cochin (Inde), avril).

129. Un forum sous-régional de l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle entre États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) (Dhaka, janvier) et une réunion de consultations avec le groupe de travail chargé de la propriété intellectuelle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) (Hô Chi Minh-Ville, mars) ont eu lieu pour renforcer la coopération régionale dans le domaine de la propriété intellectuelle.

130. Des mécanismes de coopération entre offices de propriété intellectuelle, universités, instituts de recherche, PME et chambres de commerce et d'industrie ont été mis en place notamment dans le cadre du colloque régional de l'OMPI sur la promotion de la collaboration entre universités et entreprises au moyen de transferts de technologie et de transactions de propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE (Singapour, janvier).

131. Pour faire suite à une étude de faisabilité sur la création de services de mise en valeur d'entreprises de propriété intellectuelle dans les pays de l'Asie du Sud-Est, un atelier de l'ANASE (Singapour, janvier) a examiné les résultats et les recommandations de l'étude. Le renforcement des capacités de gestion de la propriété intellectuelle des PME et l'amélioration du caractère concurrentiel des produits et services de celles-ci sur les marchés nationaux et étrangers a été au centre de nombreux séminaires nationaux (Phnom Penh (Cambodge), mars, et Bandar Seri Begawan (Brunéi Darussalam), avril).

132. En outre, un séminaire international sur la concession de licences d'exploitation de brevets a eu lieu à Tokyo (Japon) en janvier.

133. L'appui fourni par l'OMPI aux offices de propriété intellectuelle en vue de la rationalisation de leur administration a pris la forme notamment d'une distribution d'ordinateurs et d'équipements connexes à l'Office national de la propriété intellectuelle de la République islamique d'Iran, de missions d'experts au Bhoutan, au Pakistan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Sri Lanka et d'un cours de formation sur l'administration de la propriété industrielle (Tokyo, février).

134. Afin de mettre en évidence l'importance du droit d'auteur et des droits connexes aux fins du développement économique national, des études sur la contribution des industries fondées sur le droit d'auteur à l'économie nationale ont été entreprises en Malaisie et

aux Philippines. La méthode utilisée aux fins de ces études a été aussi traduite en chinois. En outre, on citera parmi les événements concernant les industries du droit d'auteur les suivants : table ronde sous-régionale de l'OMPI sur les entreprises fondées sur le droit d'auteur : paternité, édition et accès aux savoirs (Colombo, mars); colloque régional Asie-Pacifique de l'OMPI sur l'utilisation et la protection des œuvres protégées par le droit d'auteur dans l'industrie des médias : productions multimédias dans l'environnement numérique (Yogyakarta (Indonésie), mai) et deux séminaires nationaux (Oulan Bator, janvier, et Yangon, mai).

135. Pour renforcer la coopération avec les organisations bilatérales et multilatérales, des consultations annuelles ont eu lieu entre l'OMPI et l'Office japonais des brevets (JPO), l'Office japonais du droit d'auteur (JCO) et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) afin de mettre la dernière main à des projets d'assistance technique relevant de fonds fiduciaires. Un tel arrangement a été conclu entre l'OMPI et le Ministère de la culture et du tourisme de la République de Corée : il servira à promouvoir la mise au point de systèmes de droit d'auteur dans les pays en développement, notamment en Asie. En outre, des programmes ont continué à être conçus et mis en œuvre en coopération avec l'Union européenne.

Amérique latine et Caraïbes

136. Parmi les activités principales menées durant la période considérée, on peut citer la réunion régionale des chefs d'offices de propriété industrielle ou du droit d'auteur, organisée conjointement avec le Gouvernement de l'Argentine (mai) et dans le cadre de laquelle ont été examinées différentes questions en rapport avec les systèmes nationaux de propriété intellectuelle et la capacité des offices nationaux de propriété intellectuelle de recourir à la propriété intellectuelle ainsi que de gérer et d'utiliser celle-ci aux fins de la promotion et de l'innovation et de la créativité.

137. Les activités visant à promouvoir la propriété industrielle en tant qu'instrument du développement économique en Amérique latine dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) se sont poursuivies, et un cours régional sur les modalités d'utilisation du système de propriété intellectuelle aux fins de la promotion de la compétitivité dans le secteur agro-industriel est en cours d'élaboration.

138. Un atelier régional de vulgarisation à l'intention de fonctionnaires des offices caraïbes de propriété intellectuelle a été organisé (Jamaïque, juin) dans le cadre du projet d'Accord de coopération et de développement visant à aider les offices de propriété intellectuelle à sensibiliser le grand public à la propriété intellectuelle. Dans ce contexte, un instrument de formation multimédia destiné à aider les offices de propriété intellectuelle à engager un processus de vulgarisation est en cours d'élaboration.

139. Les activités d'appui aux PME, aux gouvernements et à d'autres parties prenantes en ce qui concerne l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle ont notamment pris la forme d'ateliers sur l'utilisation de signes distinctifs en tant qu'instruments permettant de recenser des stratégies de création, de protection et de gestion des actifs intangibles destinés à l'exportation (République dominicaine et Guatemala, mars). Cela a engendré une première demande d'appellation d'origine pour du café (Café de Antigua Guatemala), déposée au Guatemala.

140. Pour renforcer l'infrastructure et les capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle dans la région, une formation à l'examen des demandes de brevet, à l'utilisation des systèmes de classement internationaux pour les marques, les dessins et modèles industriels et les brevets ainsi qu'à l'utilisation des services d'information en matière de brevets a été organisée. En outre, un projet de conversion des systèmes actuels d'automatisation de la gestion des marques et des brevets en technologies libres est en cours d'élaboration.

141. Des études sur l'utilisation faite actuellement par les PME du système de propriété intellectuelle au niveau national ont été entreprises en Argentine, au Brésil, au Chili et au Costa Rica en vue d'aider les décideurs à formuler des stratégies, des politiques et des programmes de propriété intellectuelle axés sur les PME. En outre, des études sur les répercussions économiques de l'industrie du droit d'auteur sont en cours au Brésil, en Colombie et au Mexique; elles sont réalisées selon la méthode de l'OMPI.

142. Les gouvernements de la Barbade et de la Colombie, avec l'appui de l'OMPI, renforcent actuellement un plan national stratégique de propriété intellectuelle dont la première étape est un audit national portant sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle et l'existence d'actifs intangibles de propriété intellectuelle.

143. La mise en œuvre d'un projet de création d'un centre de propriété intellectuelle destiné à fournir des services dans ce domaine à 12 centres nationaux de recherche médicale en Colombie s'est poursuivie. Le projet comprend trois modules de formation à la gestion et à la commercialisation des résultats de la recherche sanitaire, à la rédaction de demandes de brevet et à la concession de licences d'exploitation de droits de propriété intellectuelle, les deux premiers ayant eu lieu à Bogota, en avril.

144. L'OMPI a aussi organisé un forum régional sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments (La Havane, février) auquel ont participé des représentants de ministères de l'industrie et de la santé de la région.

Pays les moins avancés (PMA)

145. Au cours de la période considérée, un rapport exhaustif a été établi au titre de contribution à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001). Ce rapport a servi, lors de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés (Cotonou, juin), à procéder à l'examen global approfondi à mi-parcours et décrivait les principales activités entreprises par l'OMPI dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, des techniques de l'information et de communication et de l'automatisation des offices, des PME, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ainsi que des services consultatifs en matière de propriété intellectuelle et des centres d'information dans ce domaine. Le rapport contenait aussi une évaluation des répercussions de l'assistance technique fournie par l'OMPI aux PMA. Certains éléments du rapport ont été mentionnés pour incorporation dans le programme d'action de la stratégie ministérielle de Cotonou.

146. Deux réunions faisant suite au programme de formation et de conseil en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PMA ont été organisées conjointement avec l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement (Dar es-Salaam, janvier et Dhaka, juin), avec

l'assistance financière de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI); elles ont permis d'examiner la mise en œuvre de projets dans les pays ayant participé au programme de formation de Stockholm.

147. Des représentants de 14 pays ont participé à une réunion régionale sur la propriété intellectuelle en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore (Cotonou, janvier). À la suite de cette réunion, l'OMPI a entrepris un recensement de correspondants nationaux.

148. Quatre projets concernant la rédaction de chapitres sur les mécanismes nationaux législatifs, réglementaires et institutionnels à l'appui de la concession de licences d'exploitation de techniques, destinés à être incorporés dans l'ouvrage intitulé *Exchanging Value, Negotiating Technology Licensing Agreements – A Training Manual*, ont été lancés en Éthiopie, au Népal, en Ouganda et en République de Tanzanie. La traduction de l'ouvrage en français, destinée aux PMA francophones, a été achevée.

149. Un projet de création d'un centre consultatif de services et d'information dans le domaine de la propriété intellectuelle est en cours de réalisation en République de Tanzanie. Ce projet devrait faciliter l'utilisation de l'information en matière de brevets aux fins du progrès technique, l'utilisation des marques aux fins de la promotion du commerce et l'utilisation du droit d'auteur aux fins de la promotion des intérêts des écrivains et des artistes interprètes et exécutants.

150. Le premier projet d'études nationales sur les expressions culturelles traditionnelles, commencé au Sénégal en juin 2004 et au Bangladesh en mai 2005, est actuellement à l'examen à l'OMPI. Ces études aideront les gouvernements à mettre au point des stratégies appropriées et des mécanismes de protection, de gestion et d'exploitation des expressions culturelles traditionnelles nationales.

151. Un accord de coopération a été passé entre l'OMPI et l'École nationale de la magistrature de Bordeaux (Paris, février) aux fins de l'élaboration de matériel didactique et de la formation d'un certain nombre de juges ressortissants de PMA francophones.

Législation aux fins de la politique des pouvoirs publics et du développement

152. L'OMPI a continué de dispenser des conseils d'ordre législatif à des pays en développement et à des PMA aux fins de la révision et de la modernisation de leur législation sur la propriété intellectuelle, notamment en vue d'utiliser la latitude offerte par l'Accord sur les ADPIC et les traités administrés par l'OMPI dans la promotion des politiques des pouvoirs publics et du développement. Au cours de la période considérée, des conseils, des observations et des projets de loi ont été fournis à l'Arabie saoudite, au Brésil, à l'Égypte, à la Jordanie, au Koweït, au Liban, à Maurice, à Oman, au Pakistan, au Paraguay et à la République dominicaine. Bien que le délai de mise en œuvre des obligations générales découlant de l'Accord sur les ADPIC incombant aux PMA ait été reporté au 1^{er} janvier 2013, ces pays ont continué à demander à l'OMPI des conseils d'ordre juridique, anticipant cette mise en œuvre compte tenu de la nécessité d'adopter des stratégies nationales de propriété intellectuelle; il en est allé de même d'autres pays ayant déjà mis en œuvre ces obligations.

153. À cette fin, l'OMPI a révisé, à l'intention des PMA, un projet de loi sur les droits de propriété industrielle et leur respect, qui non seulement met en œuvre les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC et de la Convention de Paris mais aussi tient compte de

la latitude dont peuvent bénéficier ces pays pour faire de la protection par la propriété intellectuelle une protection plus respectueuse du développement, moins coûteuse et tout aussi utile en tant qu'instrument de garantie de la sécurité juridique des actifs de propriété intellectuelle. Le projet de texte législatif joue un rôle important dans l'assistance bilatérale fournie par l'OMPI aux PMA.

154. En outre, des conseils d'ordre législatif ont été fournis dans le cadre de négociations bilatérales, en particulier dans les domaines du commerce et des investissements, qui prévoient des obligations supplémentaires en matière de propriété intellectuelle. Les travaux dans ce contexte ont été axés sur la latitude encore offerte par des accords bilatéraux.

155. En sus des activités traditionnelles de conseil sur la compatibilité des législations nationales avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC, l'assistance d'ordre législatif comprenait aussi des délibérations sur les modalités éventuelles de l'adoption de la décision du Conseil général de l'OMC en date du 30 août 2003 relative à l'application du paragraphe 6 de la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, adoptée à la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha.

156. L'assistance juridique comprenait aussi des aspects de la loi sur la concurrence, notamment lorsqu'il s'agit de prévenir des pratiques anticoncurrentielles fondées sur l'utilisation, abusive ou non, de droits de la propriété intellectuelle et d'apporter des remèdes à ces pratiques.

157. L'OMPI a mis au point des mandats et commandé des études sur un certain nombre de questions parmi lesquelles figurent les suivantes : deux études sur l'interaction entre la législation sur la concurrence (contre les cartels) et la propriété intellectuelle, qui sont en cours de réalisation; une étude sur la gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre de partenariats entre le secteur privé et le secteur public, qui est en cours de révision et de finalisation, et une étude sur la nature, la portée et la mise en œuvre de la latitude qu'offrent la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC aux fins de la protection des inventions relevant du secteur pharmaceutique, qui est en cours d'élaboration. Ces études ont pour objet de donner des explications sur ces différentes questions et de contribuer à une meilleure compréhension, par les États membres, des aspects de politique générale en jeu.

158. L'OMPI a aussi participé à un certain nombre de séminaires organisés par des organisations internationales, des ONG et des gouvernements en vue d'aborder la question de la latitude offerte par les traités internationaux.

PROGRAMME 07 : Certains pays d'Europe et d'Asie

159. Au cours du premier semestre de 2006, les activités ont continué à être axées sur la mise en valeur des ressources humaines, la sensibilisation et le renforcement de la coopération régionale et internationale. Des consultations ont eu lieu avec plusieurs gouvernements sur la modernisation de leur législation nationale sur la propriété intellectuelle, la ratification de traités administrés par l'OMPI ou l'adhésion à des traités de ce type, ainsi que sur des questions générales de propriété intellectuelle.

160. L'OMPI a fourni un avis juridique sur la législation sur le droit d'auteur du Turkménistan et a formulé des observations sur le projet de loi macédonienne visant à incorporer la directive 98/44 du Conseil européen et du Parlement européen relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques.

161. L'OMPI a aussi poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé par pays (Israël), de programmes de coopération bilatéraux (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie et Roumanie) et d'activités relevant d'un mémorandum d'accord (Slovaquie) destiné à aider les autorités nationales à mieux gérer et à mieux utiliser le système de propriété intellectuelle et, partant, à apporter des avantages à long terme aux économies nationales. En outre, des membres du personnel de plusieurs offices de propriété intellectuelle ont été formés en cours d'emploi ou dans le cadre de visites d'études. Une assistance a aussi été fournie aux fins de la traduction et de l'adaptation de diverses publications de l'OMPI.

162. En ce qui concerne l'automatisation des opérations des offices de propriété intellectuelle, une assistance a été fournie à l'Albanie, à l'Azerbaïdjan et à la Serbie, et un expert de la région a participé à la Réunion régionale d'experts en automatisation tenue au siège de l'OMPI.

163. La mise en œuvre d'un projet national sur le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes s'est poursuivie. Dans le cadre de ce projet, la première phase de la version russe du logiciel international de gestion du droit d'auteur et des droits connexes (ISCRM) (auparavant appelé "Africos") a donné lieu à une démonstration, et des fonctionnaires du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de la République de Moldova ont été formés à l'utilisation du logiciel.

164. Une douzaine de réunions ont été organisées en coopération avec des administrations nationales de propriété intellectuelle. À preuve : séminaire sous-régional sur l'utilisation des dessins et modèles industriels dans le monde des affaires et du commerce et enregistrement international de ceux-ci conformément à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye (Sofia, mars); table ronde et consultations sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes (Kiev, mars); atelier sur l'Accord sur les ADPIC et les questions liées à la qualité de membre de l'OMC (Minsk, mars); séminaire national sur le PCT et atelier PCT-SAFE (Sofia, avril); séminaire régional sur l'information en matière de propriété intellectuelle (Bakou, avril); sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle et à l'intégration dans l'Union européenne (Rousse (Bulgarie), mai); séminaire de sensibilisation aux marques (Nicosie, mai); séminaire sous-régional OMPI-IFFRO sur la copie privée (Kiev, mai); atelier sous-régional sur la recherche d'informations en matière de propriété intellectuelle à l'intention de coordinateurs universitaires chargés de la propriété intellectuelle (Vilnius, mai); conférence sur la formation et l'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle (Minsk, mai); séminaire sous-régional sur la contribution des industries créatives au développement économique, social et culturel (Bakou, juin) et séminaire régional sur le respect des droits de propriété intellectuelle (Bishkek, Cholpon-Ata (Kirghizistan), juin).

165. L'OMPI a continué à travailler en coordination avec l'Union européenne et a participé à quatre événements nationaux sur les indications géographiques, les marques et les dessins et modèles industriels, organisés et financés par le Bureau d'information sur l'assistance technique (TAIEX) relevant de la direction générale "Élargissement" de la Commission européenne (Croatie, Malte, Pologne et Slovaquie).

166. L'OMPI a aussi continué de travailler en coopération avec l'OEB dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation des pays des Balkans occidentaux, et a participé à la réunion de consultation sur le calendrier 2006 du programme CARDS, à la réunion du Comité de coordination et à un atelier sous-régional de suivi CARDS sur la recherche de l'information en matière de propriété intellectuelle à l'intention des coordonnateurs universitaires chargés de la propriété intellectuelle (Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine)).

167. Des délibérations ont aussi eu lieu sur la collaboration entre l'OMPI et l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

168. En outre, l'OMPI a participé à plusieurs événements nationaux ou régionaux parmi lesquels on peut citer les suivants : atelier de haut niveau sur le renforcement des capacités administratives et novatrices des offices de propriété intellectuelle (Ankara); conférence internationale : développement de compétences novatrices et importance de la propriété intellectuelle (Dobrna (Slovénie)); séminaire sur la protection juridique des produits fabriqués par les PME (Tallinn (Estonie)); célébration du centième anniversaire de l'adoption de la première loi roumaine sur les brevets (Bucarest (Roumanie)); réunion du comité européen (Bucarest (Roumanie)) de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC); deuxième réunion du Comité des projets du Comité pour la coopération internationale et économique (COMCEC) de l'Organisation de la Conférence islamique (OIC), consacrée à la coopération technique entre les offices de brevets de ses 57 pays membres (Izmir (Turquie)).

169. Plusieurs pays de la région ont assisté au séminaire international de l'OMPI sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique et social (Mascate (Oman)) et à l'atelier sur les services d'appui à l'innovation et la gestion de ceux-ci organisé par l'OMPI et la Coopération suisse au développement (Genève, Lausanne, Berne, Zurich).

170. L'OMPI a continué de réaliser des études sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur à l'économie nationale en Bulgarie, en Croatie, en Roumanie.

PROGRAMME 08 : Modernisation des institutions de propriété intellectuelle

171. L'assistance en matière de modernisation et de renforcement de l'infrastructure et des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle s'est poursuivie dans toutes les régions, permettant ainsi de promouvoir la coopération interrégionale et l'harmonisation avec les normes internationales et les pratiques recommandées. Les activités faisant suite à l'assistance offerte par l'OMPI en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle ont été multipliées en vue de garantir l'efficacité des projets d'automatisation.

172. La coordination au sein du Secrétariat et avec les experts régionaux en automatisation et les correspondants des offices de propriété intellectuelle a été renforcée, notamment en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets.

173. Une réunion d'experts régionaux et d'experts en automatisation ponctuelle a été organisée en vue d'étudier les défis à relever, les problèmes rencontrés et la question du transfert de connaissances et de consolider les données d'expérience et les pratiques recommandées de toutes les régions. Les orientations et stratégies futures ont été examinées, notamment la création d'un forum en ligne pour les utilisateurs du système d'automatisation.

174. Au cours de la période considérée, les activités d'automatisation ci-après ont été menées à bien dans cinq régions : six évaluations des besoins, cinq mises en place de système d'automatisation et 12 activités de formation et d'évaluation. Au total, 21 missions d'experts régionaux et 18 missions de membres du personnel de l'OMPI ont été menées à bien.

PROGRAMME 09 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes

175. Pendant les six premiers mois de 2006, les activités ont été axées sur la coordination des activités avec les ONG partenaires, telles que l'Association des organisations européennes d'artistes interprètes (ARTIS-AEPO), la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), le Conseil des sociétés gérant les droits des artistes interprètes (SCAPR), le Conseil international des auteurs d'arts graphiques, plastiques et photographiques (CIAGP) et la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place et le renforcement des systèmes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays en développement. À cet égard, l'OMPI a participé à plusieurs réunions organisées par des ONG partenaires.

176. L'OMPI a suivi attentivement l'initiative récente de la CISAC dans le sens de la promotion de l'interopérabilité des systèmes de gestion des droits numériques (DRM) visant à encourager les principaux acteurs du secteur à concevoir et mettre en œuvre une technologie de DRM prête à l'emploi qui répondra aux besoins du public, des utilisateurs, des fournisseurs et des titulaires de droits. Le Secrétariat a aussi collaboré activement avec l'IFRRO à l'élaboration d'une approche régionale dans le domaine de la reprographie dans la région des Caraïbes.

177. En collaboration avec les bureaux régionaux, divers séminaires, ateliers et conférences ont été organisés et des organisations de gestion collective créées récemment ont été dotées de systèmes et de matériel informatiques.

178. S'agissant de la formation relative à divers aspects de la gestion des droits, à la gestion institutionnelle et à l'administration des organisations de gestion collective, l'OMPI et la CISAC envisagent d'organiser des cours de formation communs en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour pour les pays de la région Asie et Pacifique. En outre, des activités ont été entreprises en ce qui concerne les droits des artistes interprètes ou exécutants et les arts visuels dans les pays d'Amérique latine, y compris la préparation du quatrième cours de formation destiné aux organisations représentant les artistes interprètes ou exécutants de l'Amérique latine.

179. Des progrès ont aussi été réalisés en vue de renforcer le logiciel international pour la gestion du droit d'auteur et des droits connexes (appelé auparavant Africos), système informatisé visant à faciliter la répartition des redevances. Il a notamment été procédé à la création de bases de données sur les titulaires de droits et les membres des organisations de

gestion collective, de systèmes de documentation et de liens avec des bases de données internationales. L'action engagée a aussi visé à assurer le respect des normes et des codes internationaux relatifs aux données.

180. Les activités de sensibilisation ont notamment consisté en la publication de diverses brochures dans plusieurs langues et d'un livre sur la question de la gestion collective du droit d'auteur dans le domaine de la musique. En outre, une étude a été réalisée sur la possibilité de créer des organisations de gestion collective gérant des droits multiples dans les pays en développement.

PROGRAMME 10 : Application des droits de propriété intellectuelle

181. La troisième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), qui s'est tenue en mai, a été axée sur la question de l'éducation et de la sensibilisation, y compris par la formation, dans tous les domaines de l'application des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'il en avait été convenu à la deuxième session. Une série d'exposés présentés pendant la session a révélé l'étendue des problèmes causés par la contrefaçon et le piratage dans divers pays et les efforts réalisés sur le plan national pour élaborer des stratégies visant à lutter contre ces activités et à trouver des solutions efficaces. Le comité a adopté un certain nombre de conclusions mettant notamment l'accent sur l'importance de poursuivre l'éducation et la sensibilisation, et la reconnaissance par les membres du rôle du comité en tant que cadre d'échanges sur les questions relatives à l'application des droits, une attention particulière étant accordée à la coordination avec d'autres organisations et le secteur privé dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Un certain nombre de propositions ont été formulées à l'issue de la réunion en ce qui concerne les travaux futurs du comité et il a été convenu que celui-ci devrait examiner à sa quatrième session la question d'un échange de vues sur la coordination et la coopération en matière d'application des droits aux niveaux international, régional et national.

182. Pendant la période examinée, diverses réunions ont eu lieu au niveau interne en vue de coordonner l'assistance de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits. Plusieurs réunions ont aussi eu lieu avec des délégations des États membres composées, en particulier, de membres éminents du pouvoir judiciaire et de hauts fonctionnaires nationaux, afin d'analyser des questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle. En outre, un certain nombre de réunions ont été organisées, y compris le Séminaire national de l'OMPI sur l'application du droit d'auteur et des droits connexes et la gestion collective, tenu à Khartoum, et le Colloque sous-régional de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique à l'intention des représentants du pouvoir judiciaire sur le thème de la protection des droits de propriété intellectuelle, tenu à New Delhi. L'OMPI a aussi participé à la Conférence internationale sur la protection douanière et l'application des droits de propriété intellectuelle, tenue à Séoul.

183. L'OMPI a participé à la deuxième réunion du Groupe d'experts du G8 du Groupe des pays du G8 qui a consacré son attention sur l'action visant à combattre le piratage et la contrefaçon en matière de propriété intellectuelle (tenue à Moscou en mars).

184. L'OMPI a continué de travailler en étroite collaboration avec un certain nombre d'organisations internationales intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales au titre de leur programme respectif relatif à l'application des droits de propriété intellectuelle, et en particulier avec le Groupe stratégique en matière de droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol et son Groupe d'action contre la criminalité de la propriété intellectuelle (GAICPI), l'OMC, l'OEB,

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), l'International Anti-Counterfeiting Coalition (IACC), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), l'Union internationale des éditeurs (UIE) et l'Association internationale pour les marques (INTA).

185. Parmi les activités menées à cet égard il faut aussi noter la coopération avec l'OMS, y compris la participation de l'OMPI à la conférence de l'OMS sur la lutte contre les médicaments contrefaits et l'établissement d'une collaboration internationale efficace (tenue à Rome en février) et la poursuite de l'assistance fournie au sous-comité sur l'application des droits dans le cadre du projet relatif à la création d'une équipe d'experts internationale de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux (IMPACT). L'OMPI a aussi participé aux réunions suivantes : un colloque sur le droit d'auteur de l'Union internationale des éditeurs (tenu à Montréal en avril), une réunion (tenue en mai) avec l'OEB pour préparer une conférence sur l'application des droits de propriété intellectuelle prévue en octobre 2006, la réunion du Groupe d'action contre la criminalité de la propriété intellectuelle d'Interpol (tenue à Toronto en mai), et la cent vingt-huitième réunion annuelle de l'Association internationale pour les marques (tenue à Toronto en mai).

186. L'OMPI a continué de collaborer avec le Groupe directeur du Congrès mondial et a participé à deux réunions de préparation d'un troisième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage (tenu à Londres en janvier et mars). En outre, les membres du groupe directeur ont tenu des consultations avec une délégation du Gouvernement roumain (à Genève en avril) et (à Bucarest en mai) en vue de préparer la tenue d'un congrès régional consacré à la lutte contre la contrefaçon et le piratage qui devait se tenir en juillet à Bucarest.

187. L'OMPI a tenu des consultations relatives à la préparation d'une publication destinée à faire le point sur la situation en ce qui concerne les pratiques visant à lutter contre la contrefaçon. Une série d'articles sur l'application des droits de propriété intellectuelle ont aussi été publiés dans deux numéros du Magazine de l'OMPI.

188. Des bulletins d'information trimestriels ont continué d'être publiés sur le site Web de l'OMPI en ce qui concerne les faits nouveaux, les manifestations et les activités de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits.

PROGRAMME 11 : Académie mondiale de l'OMPI

Programme d'élaboration des politiques

189. Les sessions ci-après de l'Académie ont été organisées à l'intention de fonctionnaires nationaux, de diplomates, de professeurs d'université et de chefs d'offices de la propriété intellectuelle et d'instituts de formation pendant la période examinée : conférence sur l'éducation et la formation en matière de propriété intellectuelle (Minsk (Biélarus), 295 participants); session de l'Académie de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates (Genève, 10 participants); session Académie de l'OMPI – Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) sur le renforcement des capacités sur la propriété intellectuelle à l'intention des responsables de la politique à suivre et atelier de niveau avancé sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le KIPO (Daejeon (République de Corée), 23 participants); et une session de l'Académie pour les chefs d'offices de propriété industrielle organisée avec l'ARIPO (Harare (Zimbabwe), 60 participants).

190. Quatre séminaires nationaux ont aussi lieu, à savoir : un colloque sur la propriété intellectuelle (Bangkok, 54 participants); un colloque sur la propriété intellectuelle pour les professeurs d'université, les chercheurs d'instituts de recherche et développement et des fonctionnaires nationaux (Blantyre (Malawi), 55 participants); et deux ateliers OMPI-KIPO de niveau avancé sur les faits nouveaux touchant à la propriété intellectuelle (Séoul et Daejeon (République de Corée), 100 participants).

191. Trois séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention des participants du cours de politique commerciale de l'OMC (Genève, 74 participants) et un colloque OMPI-OMC pour les enseignants du droit de la propriété intellectuelle (Genève, 23 participants) ont eu lieu en collaboration avec l'OMC.

192. Dans le cadre de la collaboration de l'Académie avec d'autres institutions d'enseignement, des séminaires ont eu lieu à Genève pour des étudiants de l'Université La Sapienza (20 étudiants), de l'Université Santa Clara (21 étudiants) et de l'International Institute of Graduate Studies; par ailleurs, une visite d'étude a été effectuée par des étudiants de la Faculté Wagner de l'Université de New York (21 étudiants). Un séminaire organisé conjointement avec l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) s'est tenu à Genève (13 jeunes diplomates). Des publications et des documents ont été transmis à l'Université de Buea (Cameroun), l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), la National High School Model United Nations (NHSMUN), New York, et l'Institut international pour le commerce et le développement (ITD) (Thaïlande).

Programme de formation professionnelle

193. Les cours de formation professionnelle ci-après ont été organisés : atelier sur des questions pratiques de propriété intellectuelle pour les organismes de soutien aux PME (Genève, 15 participants de 15 pays); prolongement du cours de formation OMPI-Suède sur le droit d'auteur et les droits connexes (Manille, 22 participants de 18 pays); cours de formation de niveau avancé OMPI-Suède sur la propriété industrielle dans l'économie mondiale (Stockholm, 24 participants); atelier OMPI-Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), sur l'application des techniques de gestion à la prestation de services de propriété intellectuelle (Gatineau (Canada), 12 participants de 12 pays) et cours de formation OMPI-Office norvégien des brevets sur les marques (Oslo, 12 participants).

194. Un séminaire interrégional de niveau intermédiaire sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI a réuni à Genève 85 participants et a été suivi de cours de formation pratique organisés en collaboration avec l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT) (Le Caire), l'Office autrichien des brevets (Vienne), le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) (Strasbourg), l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque (Prague), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (Lisbonne), l'Institut national de propriété industrielle (INPI) (Paris), l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) (Casablanca), l'Office israélien des brevets (Jérusalem), l'Office allemand des brevets et des marques (Munich), l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) (Madrid) et l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle (Berne).

Enseignement à distance et sensibilisation

195. Du 1^{er} janvier au 30 juin, des cours d'enseignement à distance ont été suivis par 2623 étudiants en ce qui concerne l'initiation à la propriété intellectuelle, 3559 étudiants en ce qui concerne le cours général de propriété intellectuelle, 380 étudiants en ce qui concerne le cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes, 212 étudiants en ce qui concerne le cours de niveau avancé sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, 172 étudiants en ce qui concerne le cours de niveau avancé sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle et 39 étudiants en ce qui concerne l'introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

196. Pendant la période examinée, le nombre d'étudiants inscrits aux cours contre paiement de frais d'inscription a progressé; une augmentation sensible des inscriptions de fonctionnaires nationaux a été notée. Des bourses couvrant la totalité du cours ont été attribuées à des participants venant d'offices nationaux, qui ont représenté 30% de la totalité des étudiants ayant suivi les cours de niveau avancé. Les ressortissants des pays en développement ont bénéficié d'une réduction des frais d'inscription. Pendant la première moitié de 2006, les recettes provenant des frais d'inscription se sont élevées, au total, à environ 70 000 francs suisses.

197. Les cours d'enseignement à distance organisés par l'Académie ont aussi été utilisés à des fins de formation du personnel et d'organisation des carrières par l'office national mexicain de la propriété intellectuelle (IMPI), l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), certains offices de propriété intellectuelle de la région des Caraïbes et plusieurs organismes privés.

198. Une session spéciale du cours DL-101, complétée par des exposés oraux présentés par des spécialistes, a été suivie par 21 membres du personnel de l'OMPI.

199. Les travaux engagés en ce qui concerne l'élaboration de nouveaux cours de niveau avancé se sont poursuivis; il s'agit des cours suivants : rédaction de brevets (DL-208), recherche en matière de brevets (DL-209), brevets (DL-301), et arbitrage et règlement des différends (DL-302). Ces cours devraient être lancés au cours du deuxième semestre de 2006 ou du premier semestre de 2007.

Autres programmes

200. En juin, 22 étudiants de pays en développement et de pays en transition se sont inscrits au programme de maîtrise de droit du programme de propriété intellectuelle, organisé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin (Italie). Ce programme se terminera en février 2007.

201. Une collection de travaux de recherche réalisée par les étudiants ayant suivi le programme 2005-2006 de maîtrise de droit de la propriété intellectuelle a été publiée.

202. Des exposés sur la propriété intellectuelle ont été présentés à l'Université ouverte Indira Gandhi (IGNOU) (Inde), l'Université de Lund (Suède) et l'Université de Bucarest (Roumanie).

203. Une assistance a aussi été fournie en vue de la conception d'un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants suivant une formation d'ingénieur à l'Université de Lagos et des étudiants en droit de l'Académie du droit de la propriété intellectuelle de Sao Paulo (Brésil).

204. Des colloques organisés à l'intention de participants du pays se sont tenus sur le thème de l'enseignement, de la formation et de la recherche en matière de propriété intellectuelle à Manille (80 participants) et à Rio de Janeiro (250 participants).

205. En collaboration avec plusieurs éminents professeurs du monde entier, l'élaboration d'un manuel de l'Académie sur l'enseignement de la propriété intellectuelle a débuté. Ce manuel devrait être achevé à la fin de 2006. La possibilité d'élaborer un nouveau programme d'enseignement de la propriété intellectuelle au niveau de la maîtrise est encore à l'étude.

OBJECTIF STRATEGIQUE III : DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

PROGRAMME 12 : Droit des brevets

206. Au cours de la période considérée, les principales activités ont concerné l'organisation d'un forum à participation non limitée sur le projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT), tenu du 1^{er} au 3 mars 2006, et d'une session informelle du Comité permanent du droit des brevets (SCP), qui s'est déroulée du 10 au 12 avril 2006. La tenue de ces deux réunions découlait de la décision prise par les États membres, à leurs assemblées de septembre 2005, de définir une procédure aux fins de l'établissement d'un programme de travail pour le SCP.

207. Au cours de la session informelle du SCP, les délibérations ont été axées sur le programme de travail de cet organe et, en particulier, sur la question de savoir si le SCP devait se pencher sur quatre questions relatives à l'état de la technique (définition de l'état de la technique, délai de grâce, nouveauté, activité inventive) dans le cadre d'une procédure accélérée ou si les neuf questions ci-après devaient aussi être prises en considération : développement et marge de manœuvre en termes de politique à suivre; exclusions de la brevetabilité; exceptions aux droits attachés aux brevets; pratiques anticoncurrentielles; divulgation de l'origine, consentement préalable en connaissance de cause et partage des avantages; mécanismes effectifs de contestation de la validité des brevets; caractère suffisant de la divulgation; transfert de technologie; et autres modes de promotion de l'innovation.

208. Les délibérations au cours des deux réunions ont été très constructives et ont permis aux délégations de mieux comprendre leurs positions et objectifs respectifs en ce qui concerne le programme de travail du SCP. À la session informelle du SCP, si les États membres ont insisté sur le fait qu'ils étaient favorables à la poursuite des travaux du SCP, ils ont toutefois conclu qu'il était prématuré, à ce stade, d'établir un programme de travail pour le SCP et ont décidé de renvoyer la question à l'Assemblée générale de l'OMPI qui se réunira en septembre 2006.

209. Les autres activités relatives au droit des brevets en général ont notamment porté sur la promotion des traités de propriété industrielle; la fourniture d'avis et de commentaires en matière de législation nationale; le renforcement de la coopération avec les secteurs et domaines d'activités connexes au sein de l'OMPI; ainsi que les questions concernant les brevets et la santé, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, le plan d'action pour le développement et les publications dans le domaine des brevets. Dans le cadre de ce programme, le suivi des tendances générales du système des brevets au niveau international et des travaux d'autres organisations intergouvernementales a également été assuré, ainsi que l'administration des traités ayant trait aux brevets tels que la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (en ce qui concerne les brevets et les modèles d'utilité), le Traité de Budapest et le Traité sur le droit des brevets.

PROGRAMME 13 : Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

210. La Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques s'est tenue à Singapour du 13 au 28 mars. Elle a réuni 146 délégations représentant les États membres de l'OMPI, trois délégations membres spéciales représentant certaines organisations intergouvernementales et 16 organisations observatrices. Le 27 mars 2006, la conférence diplomatique a adopté par consensus le Traité de Singapour sur le droit des marques ("Traité de Singapour"), le règlement d'exécution du Traité de Singapour sur le droit des marques et la résolution de la conférence diplomatique complétant le Traité de Singapour sur le droit des marques et son règlement d'exécution. Le Traité de Singapour a été ouvert à la signature immédiatement après son adoption et, à la fin du mois de juin, avait été signé par 43 États.

211. Au cours de la période considérée, le nombre de parties contractantes du Traité sur le droit des marques ("TLT") a augmenté, passant à 34, à la suite du dépôt par la Croatie de son instrument d'adhésion.

212. En ce qui concerne l'article 6^{ter} de la Convention de Paris, au cours du premier semestre de 2006, six nouvelles notifications ont été envoyées aux États parties à la Convention de Paris et, en application de l'accord OMPI-OMC de 1995, aux membres de l'OMC qui ne sont pas parties à ladite convention. Au cours de la même période, six nouvelles demandes de notification ont été reçues et traitées.

213. Au 30 juin, la base de données "Article 6^{ter} Express", qui constitue un outil de recherche en ligne gratuit sur la totalité des signes et des emblèmes actuellement protégés au titre de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, contenait au total 1311 signes protégés; elle peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/article6ter/fr/>.

214. Au cours de la période considérée, d'autres activités ont été menées à bien, notamment la promotion des traités de propriété industrielle (en particulier le Traité de Singapour) et des recommandations communes, et la fourniture de conseils sur des projets de législation nationale. L'OMPI a également participé à des activités de sensibilisation et de formation, ainsi qu'à des conférences sur la propriété intellectuelle organisées en collaboration avec les gouvernements de la Croatie, de Chypre, de la République dominicaine, du Guatemala, de l'Équateur, de l'Estonie, du Maroc ou avec la Communauté européenne, le Centre universitaire pour les droits de propriété intellectuelle de Helsinki, l'Association

internationale pour les marques (INTA), le Forum Institute for Management, la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), ainsi que les universités d'Alicante et de Riga.

PROGRAMME 14 : Droit d'auteur et droits connexes

215. L'OMPI a continué à fournir aux États membres des avis juridiques, des commentaires et une assistance technique, ainsi que des renseignements d'ordre général sur le droit d'auteur. Quelque 16 missions de fonctionnaires ont été menées, en vue de traiter de questions d'actualité relatives au droit d'auteur dans l'environnement numérique à l'intention notamment d'autorités gouvernementales, d'organismes non gouvernementaux et du secteur privé.

216. À la quatorzième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) tenue en mai, les délégations sont convenues que la session suivante du SCCR se tiendrait avant la session de 2006 des assemblées des États membres de l'OMPI et que les délibérations seraient limitées à la protection des organismes de radiodiffusion et de câblodistribution au sens traditionnel. Les délibérations auront lieu sur la base d'un projet révisé de proposition de base établi à partir des documents et propositions existants et tenant compte des délibérations du comité. Le SCCR est également convenu qu'une proposition révisée relative à la protection de la diffusion sur le Web et de la diffusion simultanée serait établie, cette question figurera à l'ordre du jour d'une réunion du SCCR qui se tiendra après la session de 2006 des assemblées des États membres de l'OMPI.

217. L'Organisation s'est également employée à encourager le débat au niveau régional sur un large éventail de questions portant notamment sur la radiodiffusion, l'accès au savoir et à l'information, les limitations au droit d'auteur et les mesures techniques de protection. Le Secrétariat a axé son action sur le renforcement du partenariat et de la collaboration avec diverses parties prenantes telles que la Commission juridique de la CISAC et l'Union internationale des éditeurs, ainsi que des associations de la société civile telles que la Transatlantic Consumers Dialogue (TACD).

218. Le Secrétariat a commandé une étude sur les limitations dans les législations nationales concernant les malvoxyants, dont l'achèvement est prévu à la fin de 2006.

PROGRAMME 15 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques

219. Les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore ont été axés sur deux séries complémentaires de projets de dispositions portant sur les objectifs de politique générale et principes fondamentaux relatifs à la protection des savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles contre toute appropriation illicite et utilisation abusive.

220. En vue d'associer toutes les parties prenantes, sans exclusive, à ses travaux, le comité intergouvernemental a pris un certain nombre de mesures visant à renforcer la participation d'un nombre croissant d'ONG accréditées représentant des communautés locales et autochtones, le nombre d'ONG spécialement accréditées s'élevant à plus de 130. Les premières annonces de contributions au fonds de contributions volontaires mis en place par

l'Assemblée générale de l'OMPI afin de financer la participation des communautés locales et autochtones, semblent indiquer que ce fonds aura une incidence significative. Le comité intergouvernemental a maintenu sa pratique consistant à ouvrir chaque session par une réunion d'experts présidée par le représentant d'une communauté autochtone ou locale ce qui leur permet de contribuer directement aux travaux du comité intergouvernemental. Pour la neuvième session du comité intergouvernemental, la participation de membres de communautés autochtones de sept pays, appelés à mener les débats d'experts, a été encouragée.

221. Les projets de dispositions concernant la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ont été complétés par une synthèse sensiblement révisée et actualisée des options de politique générale et des mécanismes juridiques utilisés dans la pratique, ainsi que par une analyse technique des outils pratiques utilisés pour donner effet à la dimension internationale des travaux du comité intergouvernemental. Plusieurs initiatives au niveau international se sont directement inspirées des textes des projets de dispositions et ces textes ont été largement utilisés dans le cadre de consultations nationales et régionales sur des questions de politique générale et l'élaboration de textes de loi. Les options de politique générale et mécanismes juridiques ont également servi de sources complémentaires de renforcement des capacités pour les responsables de l'élaboration des politiques et les communautés.

222. L'étroite collaboration avec les Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et la société civile, s'est poursuivie, notamment dans le cadre de la cinquième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, de deux groupes de travail de la CDB et de la huitième Conférence des parties à la CDB, de plusieurs réunions consultatives régionales de l'OMC, et des travaux de la FAO, y compris la réunion inaugurale de l'Organe directeur du traité de la FAO. L'OMPI a organisé deux manifestations en marge de la session de l'Instance permanente, en particulier un atelier sur l'utilisation pratique des instruments de propriété intellectuelle pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles aux fins de l'avancement des femmes autochtones et du développement communautaire. Les manifestations organisées en marge des réunions de la CDB visaient à renforcer la coopération pratique sur les questions relatives à la divulgation des brevets, au droit coutumier et à l'utilisation de l'information en matière de brevets comme instrument de politique générale.

223. L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones s'est félicitée de la création du fonds de contributions volontaires et des mécanismes ont été mis en place en vue de faciliter la contribution technique de l'Instance permanente aux travaux du comité intergouvernemental. Le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones a continué à servir d'instrument essentiel de partage des informations entre institutions et de coopération. L'OMPI a largement contribué à une étude conjointe sur le transfert de technologie dans le cadre de la CDB, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB et la CNUCED.

224. L'Organisation a continué de participer aux travaux de l'UNESCO et d'autres organismes, tels que le Centre culturel Asie-Pacifique de l'UNESCO (ACCU). Un projet fondamental dans le cadre de ce programme visait à mettre en commun les données d'expérience et à élaborer des lignes directrices aux fins de la protection des intérêts des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles au cours des processus d'enregistrement, d'inventaire, d'archivage et de numérisation du patrimoine culturel. Il a nécessité une

collaboration avec le Conseil international des musées (ICOM) et des organismes analogues. Des mesures initiales ont également été prises aux fins d'une collaboration dans la réalisation de projets avec l'OIT et la Banque interaméricaine de développement.

225. L'OMPI a apporté une assistance technique et d'autres formes d'appui à un large éventail d'autres organismes et d'instances tels que la CDB, le Secrétariat du Commonwealth, la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la Commission des droits de l'homme de l'ONU, l'Université des Nations Unies (UNU) et la Banque mondiale, y compris la fourniture de conseils sur la création proposée par l'UNU d'un centre international de recherche et de formation sur les savoirs traditionnels, et de conseils techniques à l'Union mondiale pour la nature (UICN) et à l'UNU sur des questions relatives au droit coutumier des peuples autochtones. Une étroite collaboration a également été maintenue avec des organisations régionales de premier plan telles que l'Union africaine, l'ARIPO, l'ANASE, le Comité consultatif juridique afro-asiatique, la Communauté andine, l'OAPI et la SAARC. Un forum régional d'orientation organisé à Cochin en collaboration avec le Gouvernement indien a permis de mettre l'accent sur une démarche plus structurée dans la coopération interrégionale Sud-Sud en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

226. L'OMPI a continué à s'engager sur des questions plus larges de politique générale dans le domaine des droits de l'homme, et de l'interaction entre les droits de l'homme, la politique en matière de concurrence et la propriété intellectuelle, et a intensifié son action dans le domaine de l'interaction entre la propriété intellectuelle et le droit coutumier des communautés autochtones et locales. Cet engagement s'est concrétisé par une participation aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, du Groupe de travail sur un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, créé par l'ancienne Commission des droits de l'homme, et du Groupe de travail sur les populations autochtones.

227. Des bases solides ont été jetées en vue de la publication d'une série de nouveaux outils et produits d'information destinés à étayer les discussions au niveau international sur la politique à mener dans des domaines tels que les ressources phytogénétiques, la biodiversité et le transfert de technologie en vertu de la CDB. Ces discussions ont progressé dans le cadre d'une étroite collaboration avec les autres institutions internationales concernées, principalement la CDB et la FAO. L'expertise technique de l'OMPI sur les questions relatives à la divulgation des brevets en matière de ressources génétiques et de savoirs traditionnels a guidé et précisé les travaux des autres instances internationales traitant de cette question.

228. Des activités de renforcement des capacités et d'information sur la politique à mener ont continué à être mises en œuvre à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels et des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles, d'autorités nationales et d'organismes régionaux, notamment : fourniture de conseils sur les options relatives à la protection *sui generis* à différents organismes régionaux et à un nombre croissant d'autorités nationales; fourniture d'un appui pratique et d'une assistance technique à des instances régionales et internationales; publication d'une série de brochures d'initiation, d'ouvrages, d'études, d'enquêtes, d'informations juridiques et d'articles dans des revues externes, faisant référence à l'utilisation de documents de l'OMPI dans de la documentation publiée par la société civile ou des travaux universitaires; participation à des débats sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles organisés par la société civile, des spécialistes ou des universitaires; et appui à de nombreux programmes de formation et séminaires organisés par

des ONG, d'autres organisations partenaires dans le cadre du système des Nations Unies, des organismes universitaires et des instituts de recherche, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres institutions d'enseignement et de formation.

229. En collaboration avec les principales parties prenantes, des outils pratiques ont continué à être mis au point, notamment un guide pratique sur la propriété intellectuelle relative aux expressions culturelles traditionnelles et au folklore, un manuel pratique sur la propriété intellectuelle, les expressions culturelles traditionnelles, les musées et les archives, et un projet d'instrument à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels, leur permettant de s'assurer que leurs intérêts sont pris en considération et préservés dans le cadre de toute fixation de leurs savoirs. Des brochures sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles destinées au grand public ont été publiées, ainsi qu'une série de notes d'information et d'études plus spécialisées.

OBJECTIF STRATEGIQUE IV : FOURNITURE DE SERVICES DE QUALITE DANS LE CADRE DES SYSTEMES MONDIAUX DE PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

PROGRAMME 16 : Administration du système du PCT

Cadre juridique du PCT

230. L'application effective des modifications apportées au règlement d'exécution du PCT, adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa trente-quatrième session tenue en septembre 2005 et entrées en vigueur le 1^{er} avril 2006, a nécessité la réalisation de certaines tâches au cours du premier trimestre de 2006. Ces tâches concernaient notamment la révision des versions française et anglaise du *Guide du déposant du PCT*; la révision des versions française, allemande, anglaise, chinoise, espagnole et japonaise des documents utilisés aux fins de la formation et des séminaires dans le cadre du PCT; la publication des versions révisées du règlement d'exécution du PCT dans plusieurs langues; et la mise à jour des index et références du PCT.

231. Au cours du premier semestre de 2006, des conseils et informations juridiques ont été fournis à des États contractants dans 1355 cas, dont des pays industrialisés (41,8%), certains pays d'Europe et d'Asie (18,3%), des pays en développement (32%) et des PMA (6,5%). Dans environ 1,3% des cas, il s'agissait de consultations internes.

232. Au cours de la période considérée, 56 séminaires, conférences et cours de formation ont été organisés, réunissant au total 2356 participants venant de 20 pays (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Israël, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse). Par ailleurs, des séances de travail et des réunions ont été organisées avec des fonctionnaires de 11 pays (Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chili, Espagne, Indonésie, Japon, Maroc, Nigéria, Portugal et Soudan).

233. Quatre pays ont adhéré au PCT au cours du premier semestre de 2006, à savoir El Salvador, le Honduras, la Malaisie et la République démocratique populaire lao. En outre, les demandes selon le PCT et la *Gazette du PCT* ont commencé à être publiées par voie entièrement électronique et le *Guide du déposant du PCT* est devenu une publication exclusivement électronique et gratuite. Une nouvelle version du logiciel PCT-SAFE a également été publiée.

234. À sa treizième session, la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT a continué de se pencher sur des questions intéressant l'ensemble des administrations internationales concernées au premier chef par la qualité et la cohérence de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international et soucieuses de faire en sorte que la portée des recherches internationales tienne dûment compte des besoins actuels du système international des brevets. Un certain nombre de questions ont été abordées, notamment la mise à jour des Directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international, la révision du système d'information sur la gestion de la qualité dans les administrations internationales, la recherche de moyens d'améliorer les informations fournies aux déposants et aux tiers, et la poursuite de la révision en cours de la documentation minimale du PCT.

235. Les publications, textes et sources d'information ci-après ont été publiés ou diffusés sur l'Internet : *Guide du déposant du PCT*; section IV de la *Gazette du PCT*; bulletin *PCT Newsletter*; versions française, anglaise et allemande du texte du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de son règlement d'exécution, en vigueur à partir du 1^{er} avril 2006; parties modifiées des Instructions administratives du PCT; versions modifiées des formulaires du PCT; versions prêtes à être remplies des formulaires modifiés; version modifiée des Directives à l'usage des offices récepteur; versions actualisées des documents de séminaire du PCT; tableaux révisés de données de référence importantes du PCT; calculateur en ligne des délais dans le cadre du PCT; ainsi que des documents d'information générale dans diverses langues. Une nouvelle publication intitulée *La protection des inventions à l'étranger : Questions fréquemment posées au sujet du Traité de coopération en matière de brevets* a été diffusée sur l'Internet en français, anglais, arabe, espagnol et russe, et des exposés en Powerpoint, relatifs aux modifications du règlement d'exécution du PCT entrées en vigueur le 1^{er} avril 2006, ont été mis à disposition en ligne en français, anglais et allemand.

Gestion du système du PCT

236. Le site Web PatentScope contient à présent la version électronique des demandes selon le PCT (par conséquent, la version sur papier de la *Gazette du PCT* a été supprimée). Les statistiques sur les brevets et les marques établies entre 1985 et 2004 ont été publiées sur le site Web, de même qu'une publication intitulée *Les activités du PCT en 2005* et un nouveau rapport statistique sur le respect des délais par les offices récepteurs, les administrations chargées de la recherche internationale, les administrations chargées de l'examen préliminaire international et le Bureau international. Une étude sur le coût unitaire du traitement des demandes selon le PCT a aussi été menée à bien.

237. En outre, une nouvelle politique interne relative à la restructuration et à la coordination en ce qui concerne la gestion du personnel et d'autres questions administratives au sein du Bureau du PCT, a été mise en place.

Opérations du PCT

238. Au cours de la période considérée, 69 462 demandes internationales ont été reçues du monde entier. Le nombre de demandes émanant de pays en développement s'élevait à 3707.

239. Sur les 69 462 demandes internationales déposées, 17 228 (24,8%) contenaient une requête établie à l'aide du logiciel PCT-EASY et 22 575 (32,5%) ont été intégralement reçues sous forme électronique.

240. Au cours du premier semestre de 2006, sur les 69 462 demandes internationales déposées, 29 659 (42,7%) ont été reçues sur papier. Dès leur réception par le Bureau international, ces demandes ont été numérisées et traitées sous forme électronique.

241. À la fin de mai 2006 (les chiffres de juin ne sont pas encore disponibles), le Bureau international avait reçu en sa qualité d'office récepteur 3159 demandes internationales, dont quelque 2409 (soit 76,3%) avaient été reçues par voie électronique.

242. Le traitement des demandes internationales a notamment donné lieu à la publication de 60 317 demandes internationales au cours de cette période, ainsi qu'à 12 821 republications et à la diffusion de 26 numéros de la *Gazette du PCT*. Quelque 5 958 729 (92,2%) documents standard demandés par des offices nationaux au cours du premier semestre de 2006 ont été communiqués par le Bureau international au cours du premier semestre de 2005 sur support électronique (CD, DVD ou format FTP), les 511 571 (7,8%) restants ayant été communiqués sur papier.

Fonctionnement des systèmes du PCT et appui à ces systèmes

243. Au cours du premier semestre de 2006, les systèmes d'information du PCT ont été sensiblement améliorés dans le cadre du deuxième volet des modifications des règles du règlement d'exécution découlant de la réforme du PCT, notamment avec le passage de la publication sur papier à la publication électronique. La mise à jour de l'ensemble des systèmes essentiels et l'appui à ces systèmes ont été assurés à un niveau satisfaisant.

244. Les systèmes de E-dossier et E-viewer sont à présent systématiquement utilisés pour le traitement électronique des demandes internationales. Des améliorations ont continué à être apportées au système de E-dossier, notamment avec l'intégration de tous les formulaires se rapportant au Bureau international.

245. Le service d'échange de données informatisées du PCT (PCT-EDI) a été renforcé et dans le cadre du projet de coopération relatif au PCT-EDI, il est actuellement estimé qu'environ 50% de l'ensemble des documents PCT arrivent par voie électronique.

246. Un système de reconnaissance optique des caractères (ROC) des documents du PCT à des fins internes et de publication a été mis en place. La même technique est également utilisée dans le cadre du projet de fichier rétrospectif à lecture par reconnaissance optique des caractères en cours de réalisation (les documents établis depuis 1997 ont déjà été numérisés aux fins de la reconnaissance optique des caractères).

247. Un prototype fonctionnel d'application destinée à remplacer le système antérieur de gestion des données bibliographiques (CASPIA) a été élaboré et est actuellement examiné par le Bureau du PCT.

PROGRAMME 17 : Réforme du PCT

248. Les activités consacrées à l'amélioration du cadre juridique du PCT et des procédures relatives au PCT se sont poursuivies afin que le système continue de répondre aux attentes des déposants et des offices de brevets, quelle que soit leur taille, ainsi que des tiers, grâce à l'amélioration de la qualité et du respect des délais en ce qui concerne les services fournis dans le cadre du système et l'élargissement de l'offre de services à valeur ajoutée proposés aux déposants et aux offices.

249. À sa huitième session, tenue en mai, le Groupe de travail sur la réforme du PCT a examiné de nouvelles propositions de modification du système du PCT. Il a notamment approuvé un certain nombre de propositions de modification du règlement d'exécution du PCT, qu'il est proposé de soumettre à l'Assemblée de l'Union du PCT pour adoption à sa prochaine session en septembre-octobre 2006. Ces propositions portent sur les points suivants : exigences minimales pour les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international (systèmes de gestion de la qualité); conditions matérielles de la demande internationale (conditions relatives à la taille des textes; procédure pour effectuer des corrections); prescriptions relatives à la langue de la demande internationale (rectifications mineures et précisions); et précisions et modifications découlant des modifications déjà adoptées par l'assemblée.

250. Le groupe de travail a estimé qu'il était nécessaire de poursuivre l'examen des propositions de modification du règlement d'exécution relatives aux recherches internationales supplémentaires. Il s'est penché sur les propositions concernant la publication internationale des demandes internationales dans plusieurs langues, dont l'examen sera poursuivi à la prochaine session du groupe de travail. Il a en outre pris note d'un exposé succinct du Secrétariat sur l'élaboration de plans permettant de réagir à des situations d'urgence éventuelles, en particulier une pandémie de grippe aviaire. L'examen des propositions présentées par la Suisse relatives à la déclaration de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet a été reporté à la prochaine session du groupe de travail.

PROGRAMME 18 : Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne

Le système de Madrid

251. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, le nombre de demandes internationales d'enregistrement de marques reçues par le Bureau international s'élevait à 18 129, soit une augmentation de 7,6% par rapport à la même période en 2005, alors que le nombre d'enregistrements s'établissait à 15 234, soit une hausse de 15,5%. Le nombre de renouvellements d'enregistrements internationaux s'élevait à 5375, soit une augmentation de 44,7%. Le nombre de modifications inscrites était de 38 166, ce qui représente une hausse de 1,3%. Le nombre de refus inscrits et de notifications connexes s'établissait à 98 617, soit une augmentation de 13,0%.

252. La poursuite de l'automatisation des procédures internationales au titre du système de Madrid est restée une priorité et des efforts ont continué à être déployés en vue d'encourager les offices des Parties contractantes et les utilisateurs à communiquer avec le Bureau international par voie électronique. À partir du mois d'avril 2006, une interface électronique ("E-Renewal") a été mise à disposition sur le site Web de l'OMPI aux fins du renouvellement

en ligne des enregistrements internationaux. Le nombre d'offices auxquels le Bureau international envoie des notifications en vertu du système de Madrid est passé de 39 à 40 au cours de la période considérée.

253. Le nombre de Parties contractantes du Protocole de Madrid a augmenté, s'établissant désormais à 68 (sur un total de 78 membres du système de Madrid), à la suite du dépôt par le Viet Nam de son instrument d'adhésion.

254. Depuis le 1^{er} janvier 2006, les déposants ressortissants de PMA bénéficient d'une réduction des taxes, conformément à la décision prise par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session de septembre 2005. En juin, le Groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques a tenu sa deuxième session.

Le système de La Haye

255. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, le nombre d'enregistrements internationaux de dessins ou modèles industriels reçus par le Bureau international s'élevait à 641, soit une augmentation de 7,9% par rapport à la même période en 2005. Le nombre de renouvellements inscrits d'enregistrements internationaux était de 1966, ce qui correspond à une baisse de 11,1%. Le nombre de modifications inscrites s'établissait à 1132, soit une réduction de 30,9%.

Le système de Lisbonne

256. Un nouvel enregistrement international d'appellation d'origine a été inscrit au cours du premier semestre de 2005. À la fin du mois de juin, 794 enregistrements internationaux d'appellations d'origine étaient en vigueur.

257. Le nombre de pays parties à l'Arrangement de Lisbonne a augmenté, passant à 25 à la suite du dépôt par le Nicaragua de son instrument d'adhésion.

Développement et promotion des systèmes d'enregistrement international

258. Des séminaires et des activités d'information à titre promotionnel sur le Protocole de Madrid ont été organisés en Afrique du Sud, en Algérie, au Brésil, en Colombie, à Chypre, à Djibouti, en Équateur, en Inde, au Japon, en Lituanie, aux Philippines et en Suède. Un séminaire sous-régional sur la protection des dessins et modèles industriels et leur utilisation à des fins de promotion commerciale, ainsi que sur l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et les avantages découlant de l'adhésion à cet Acte a été organisé en Bulgarie. L'OMPI a également participé à des séminaires, réunions et ateliers organisés en Chine, en Colombie, en Finlande, en France, au Maroc, au Pérou, en République de Corée, en Suède et par la Communauté européenne. Par ailleurs, l'Organisation a participé à des séminaires, réunions et ateliers à l'invitation de l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPPI), l'Association internationale pour les marques (INTA), l'Association communautaire du droit des marques (EUIPO), l'Association des propriétaires européens de marques de commerce (MARQUES), le Forum Institute for Management et à la quatorzième conférence annuelle de la Faculté de droit de l'Université Fordham sur le droit et la politique en matière de propriété intellectuelle au niveau international.

259. Une formation aux procédures applicables dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye a été dispensée à des fonctionnaires de la Direction de la protection de la propriété industrielle et commerciale (DCIP) de la République arabe syrienne, et de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France. Des cours de formation ont été dispensés au siège de l'OMPI à des fonctionnaires de l'office de la propriété industrielle de l'Inde, ainsi qu'à des examinateurs des marques de l'office de la propriété industrielle de Chypre. Le Bureau international a également reçu une délégation du Viet Nam en voyage d'études à l'OMPI.

260. Deux séminaires sur l'enregistrement international des marques et un autre sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ont été organisés à l'OMPI en vue de présenter les systèmes de Madrid et de La Haye tant au secteur privé qu'aux offices nationaux de propriété industrielle.

PROGRAMME 19 : Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle

261. La nouvelle édition (huitième) de la CIB, marquant l'achèvement de la réforme de la CIB qui a duré six années, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

262. Un certain nombre de réunions consacrées à la CIB ont été tenues au cours de la période considérée, à savoir : le Forum à participation non limitée sur la CIB et la trente-septième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (Genève, février); la première session du Sous-comité chargé du niveau élevé de la CIB (Berlin, mars); et la quinzième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB (Genève, mai).

263. Le forum sur la CIB visait essentiellement à promouvoir l'utilisation à l'échelle mondiale de la CIB. Si à l'issue du forum il a été conclu que tous les objectifs fondamentaux visés dans la réforme de la CIB avaient été atteints, il a été noté que la qualité de l'information de classement n'était pas encore entièrement satisfaisante.

264. Le comité d'experts a également noté que la CIB après sa réforme et les publications connexes avaient été publiées avec succès et dans les délais prévus. Il a également adopté les nouveaux Principes directeurs pour la révision de la CIB contenant des indications pour la révision de la CIB après sa réforme, ainsi que le programme de développement de la CIB au cours des années 2006-2008.

265. Le Sous-comité chargé du niveau élevé de la CIB a examiné plusieurs demandes de révision concernant le niveau élevé de la CIB et a intégré au programme de révision six nouveaux projets provenant des projets Harmony proposés par les offices de la coopération trilatérale. Il a fixé les dates d'entrée en vigueur des nouvelles versions du niveau élevé de la CIB. Compte tenu de l'adoption probable de plusieurs projets de révision à la prochaine session du sous-comité, il est prévu que la prochaine version du niveau élevé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

266. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a examiné différentes propositions relatives à la révision et à l'amélioration de la CIB, a poursuivi ses travaux concernant la mise en œuvre dans la CIB des résultats de la réforme, a adopté différentes définitions de sous-classes et a achevé les travaux relatifs au matériel de formation à la CIB après sa réforme, à l'usage des offices de propriété industrielle.

267. En ce qui concerne la révision de la documentation minimale du PCT en vue de tenir compte des besoins actuels des offices de propriété industrielle en matière de recherche et du développement des nouveaux systèmes d'appui associés, des travaux relatifs à deux projets ont été entrepris : une révision intégrale du principe, de la définition et du contenu de la documentation minimale du PCT; et l'élaboration d'un système d'aide à la recherche dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle. Ces deux projets sont menés à bien par des équipes d'experts mises en place par la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT.

268. Le principal objectif visé dans la révision intégrale de la documentation minimale du PCT est d'instaurer des critères de base pour la sélection des sources de la documentation en matière de brevets et de la littérature non-brevet. En ce qui concerne l'élaboration du système d'aide à la recherche dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle, sur la base des retours d'information reçus à la suite de la diffusion de la première version du prototype, un document compilant les données en retour a été établi et utilisé pour élaborer une nouvelle version du prototype destinée à être distribuée à l'équipe d'experts.

269. Des rapports sur l'état d'avancement des deux projets ont été présentés pour examen par la réunion des administrations internationales à sa session tenue en mai. La mise en œuvre réussie des projets se traduirait au bout du compte par l'amélioration de la qualité des recherches internationales.

270. Afin de promouvoir l'utilisation de l'information en matière de brevets dans le monde entier, l'OMPI a participé à deux conférences sur ce thème et a mis au point un service d'assistance pédagogique sur le Web concernant l'information en matière de brevets et la recherche sur *PatentScope*.

271. À sa septième session, tenue du 29 mai au 1^{er} juin 2006, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) a continué de se pencher sur la proposition relative à un format type de numéro de demande pouvant être utilisé pour tous les types de droits de propriété industrielle. Le SDWG a examiné trois enquêtes portant sur les questions suivantes : la présentation des numéros des demandes dans la notification du dépôt initial et dans le certificat de priorité relatif aux demandes de brevet; les formats actuellement utilisés par les offices de propriété industrielle pour les éléments figuratifs des marques; et les procédures de correction appliquées dans les offices de propriété industrielle. Concernant ce dernier point, le SDWG a approuvé certaines conclusions et est convenu de réaliser une nouvelle enquête en 2009. En outre, il a créé une tâche et a mis sur pied une équipe d'experts dirigée par le Secrétariat en vue de préparer une révision de la norme ST.22 de l'OMPI relative à la reconnaissance optique des caractères (ROC) des demandes de brevet.

272. Un nouveau site Web consacré au contenu révisé de la version anglaise du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* a été mis à disposition à des fins d'essai et de commentaires par l'équipe d'experts du SDWG chargée du renouvellement du Manuel de l'OMPI. Une version actualisée de l'appendice de la

norme ST.10/C de l'OMPI, relative à la configuration des numéros des demandes établissant la priorité utilisée par les offices de propriété industrielle, a été publiée sur le site Web de l'OMPI.

273. Le système en ligne de gestion des rapports techniques annuels (ATR), ainsi que les Directives concernant l'établissement des ATR à l'usage des offices de propriété industrielle ont été actualisés et améliorés. Un questionnaire visant à préciser les objectifs et les utilisateurs cibles des ATR a également été établi et diffusé sur l'Internet pour commentaires.

274. Dans le cadre du programme relatif aux Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS), le Secrétariat a reçu au total, au cours de la période considérée, 530 demandes de recherche dans l'état de la technique, y compris 135 demandes de recherche et d'examen de rapports concernant des demandes de brevet en vertu du Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Par ailleurs, quelque 169 recherches en ligne ont été réalisées et des copies de demandes de brevet ont été fournies en réponse à des demandes émanant de pays en développement.

275. Une série de séminaires et d'ateliers sur les services fournis par l'OMPI, l'accès à l'information en matière de brevets, les bases de données en ligne et le transfert de technologie ont été organisés dans plusieurs pays (Argentine, Belgique, Belize, Cambodge, Chili, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Nicaragua, Syrie, Trinité-et-Tobago) et ont réuni des représentants d'universités, d'associations du secteur industriel, de PME et des fonctionnaires des offices de propriété industrielle.

276. Les progrès réalisés dans l'automatisation de la publication de la CIB, des publications plus fréquentes étant nécessaires après l'entrée en vigueur de la CIB après sa réforme, concernent notamment : la mise en application d'un service public (IPCVAL) destiné à la validation des symboles de la CIB; et la révision des systèmes d'information de la CIB sur l'Internet en vue de faciliter l'accès aux sources d'information de la CIB et leur réutilisation (fichiers maîtres de la CIB, logiciel et données de conversion).

277. Diverses activités ont été menées en vue de perfectionner l'outil d'aide au classement dans la CIB élaboré par l'OMPI (IPCCAT), avec le classement des collections de brevets dans la CIB après sa réforme. Dans le cadre d'un accord entre l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine et l'OMPI, une étude de faisabilité technique et l'élaboration d'un prototype d'une version améliorée de l'IPCCAT en chinois ont été lancées.

278. Dans le cadre d'un accord de coopération entre l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) et l'OMPI, plusieurs outils et produits d'aide à la traduction (IPCA6TRANS) et visant à faciliter l'utilisation de la CIB (IPCCAT et IPC8-CL) ont été mis au point en espagnol. Certains de ces produits ont été envoyés aux offices de propriété industrielle de pays d'Amérique latine.

279. Le nouveau système de gestion de la CIB (RIPCIS) a été mis à disposition, uniquement à l'intention des fonctionnaires de l'OMPI dans un premier temps. Les travaux préparatoires aux fins de l'ouverture progressive de RIPCIS aux États membres de l'Union de l'IPC ont été lancés.

PROGRAMME 20 : Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

280. Au cours de la période considérée, le nombre d'États parties à l'Arrangement de Nice est passé à 79, à la suite du dépôt par le Turkménistan de son instrument d'adhésion. Le nombre d'États parties à l'Arrangement de Vienne est passé à 23, à la suite du dépôt par la Croatie et le Turkménistan de leur instrument d'adhésion. Le nombre d'États parties à l'Arrangement de Locarno est passé à 47, à la suite du dépôt par le Turkménistan et l'Ouzbékistan de leur instrument d'adhésion.

281. L'élaboration de la nouvelle édition (neuvième) de la classification de Nice a débuté en janvier. La version sur papier a été publiée en juin; par ailleurs, les travaux relatifs à la mise au point des versions sur CD-ROM NIVILO et sur l'Internet ont bien progressé et il est prévu de les mettre à disposition au cours du deuxième semestre de 2006. La neuvième édition entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

282. Les activités visant à promouvoir une plus large utilisation des classifications de Nice, Vienne et Locarno se sont poursuivies, avec notamment l'organisation par l'OMPI d'une mission de formation au Belize en ce qui concerne les classifications de Vienne et de Locarno et en Jamaïque concernant les classifications de Nice et de Vienne.

283. Dans le cadre du Service de classement pour les marques de l'OMPI, 51 rapports contenant des conseils sur le classement approprié des indications de biens et de services et deux rapports sur le classement approprié des dessins et modèles industriels ont été communiqués à des offices nationaux de propriété industrielle à leur demande.

PROGRAMME 21 : Services d'arbitrage et de médiation et politiques et procédures en matière de noms de domaine

Services d'arbitrage et de médiation

284. Appelant des procédures internationales, neutres et efficaces de règlement des litiges, les transactions telles que les contrats de licence transfrontières ou les accords de transfert de technologie prévoient de plus en plus la soumission des litiges à l'arbitrage ou à la médiation en vertu des règlements de l'OMPI. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a enregistré une augmentation des nouveaux litiges soumis à une procédure d'arbitrage ou de médiation en vertu des règlements d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, avec le dépôt de 11 nouvelles plaintes faisant appel à une procédure d'arbitrage et sept nouveaux cas relevant d'une procédure de médiation entre janvier et juin, par rapport à six et cinq cas, respectivement, au cours du premier semestre de 2005. Ces nouveaux cas concernaient des litiges relatifs à des licences de brevets ou pour atteinte à des brevets, des litiges relatifs à des accords de collaboration technique ou de commercialisation d'œuvres d'art, ainsi que certains types de litiges portant sur des noms de domaine.

285. Les parties à l'un des nouveaux litiges soumis au Centre ont opté pour l'utilisation du WIPO Electronic Case Facility (WIPO ECAF). Cet outil de gestion du traitement des litiges élaboré par l'OMPI, accessible à tout moment et à partir de n'importe quel endroit, permet aux parties et aux intermédiaires neutres de déposer, de mémoriser et de rechercher des communications sur le litige en question dans un dossier électronique sécurisé sur le Web.

Depuis le premier semestre de 2006, une version spécialement conçue du mécanisme WIPO ECAF est également utilisée en ce qui concerne les litiges soumis dans le cadre des procédures appliquées par le jury de la trente-deuxième édition de l'*America's Cup*.

286. Dans le cadre de sa mission de sensibilisation des titulaires de droits de propriété intellectuelle aux avantages potentiels des modes de règlement extrajudiciaire des litiges, le Centre a organisé une session de l'atelier de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle, ainsi qu'une session du nouvel atelier d'études avancées de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle. Comme les années précédentes, le Centre a continué de répondre à de nombreuses demandes d'information et a présenté un grand nombre d'exposés à l'intention de groupes cibles de parties intéressées par la propriété intellectuelle, en particulier lors de séminaires et de réunions accueillis par l'OMPI.

Activités de règlement de litiges relatifs aux noms de domaine

287. Le Centre a poursuivi ses travaux en sa qualité de principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet. Les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), qui sont entrés en vigueur en décembre 1999 et s'appliquent principalement aux domaines .com, .net et .org, ainsi qu'à un certain nombre de domaines génériques de premier niveau (gTLD) ouverts plus récemment, sont restés la principale procédure de règlement des litiges administrée par le Centre. Le nombre de litiges dont le Centre a été saisi au titre des principes UDRP et des procédures de règlement basées sur les principes UDRP a continué d'augmenter. De janvier à juin 2006, le Centre a été saisi de 900 litiges de ce type, soit une augmentation de 22% par rapport aux 735 cas qu'il a traités au cours de la même période en 2005. Les 9254 litiges relatifs à des noms de domaine soumis au Centre en vertu des principes UDRP jusqu'au mois de juin inclus ont été administrés dans 12 langues différentes, impliquant des parties provenant de 132 pays et portant sur 17 402 noms de domaine distincts. Outre ses activités dans le domaine des gTLD, le Centre offre des services de règlement des litiges relatifs à 47 domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD).

288. Dans le cadre de ses activités relatives aux procédures en matière de noms de domaine, le Centre a continué de représenter l'OMPI lors des discussions avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et ses différentes parties prenantes sur les éléments de propriété intellectuelle du système des noms de domaine. Ces discussions ont porté en particulier sur le suivi des recommandations formulées par les États membres de l'OMPI dans le cadre du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet.

OBJECTIF STRATEGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE LA DIRECTION ET DE L'APPUI ADMINISTRATIF A L'OMPI

PROGRAMME 22 : Direction générale

289. Au cours de la période considérée, le directeur général a assumé ses fonctions de direction et ses responsabilités officielles dans la perspective des objectifs stratégiques de l'OMPI et avec l'aide directe du Bureau du directeur général, de la Section du protocole, du

conseiller juridique et du Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques, qui lui ont fourni quotidiennement des informations, des analyses et des conseils juridiques et de politique générale.

Bureau du directeur général et protocole

290. Au cours de cette période, le directeur général a régulièrement rencontré les membres de la haute direction de l'OMPI. Ces réunions ont facilité l'inscription de la prise des décisions de direction dans un environnement transparent et intégré, dans lequel la circulation de l'information et la planification sont gérées de façon à assurer en temps voulu le suivi des décisions prises.

291. Le directeur général a veillé à ce que les relations de haut niveau entre les représentants des États membres et le Secrétariat soient régulières. Des liens étroits ont été maintenus avec les États membres, tant à Genève qu'à l'étranger. Au cours du premier semestre de 2006, le directeur général a effectué trois missions à l'étranger et reçu quelque 190 visites de représentants d'États membres, dont des ministres, des ambassadeurs et des chefs de secrétariat d'organisations internationales et nationales. La Division du protocole a veillé, sur le plan logistique, au bon déroulement de ces visites et de nombreuses autres manifestations officielles.

292. Au cours de la période considérée, des initiatives ont été prises afin de recenser les questions émergentes de politique générale nécessitant d'être prises en considération par le directeur général, les communications des sections concernées sur les questions de politique générale ont été coordonnées, des options ont été présentées au directeur général et le suivi des décisions du directeur général sur ces questions a été assuré. Le suivi de l'évolution des questions relatives à la gestion et à l'organisation a également été assuré et le processus de révision et d'amélioration d'un certain nombre de procédures et règlements administratifs internes s'est poursuivi.

293. Un appui a également été apporté au directeur général en matière de rédaction de discours et de déclarations, de préparation de documents et d'établissement de correspondance avec les gouvernements des États membres, des organisations régionales, des ONG et autres institutions, ainsi qu'avec des personnalités. Le Bureau du directeur général a également apporté un appui substantiel au groupe de la haute direction, assurant le suivi de ses réunions et contribuant à la coordination des aspects relatifs au protocole, aux activités de liaison, aux voyages et à la représentation.

Commission consultative des politiques

294. Aucune réunion de la Commission consultative des politiques n'a été tenue au cours de la période considérée. Toutefois, les contacts ont été maintenus avec les membres de la commission et des discussions informelles ont eu lieu, axées en particulier sur le programme de travail futur de la commission.

Commission consultative du monde de l'entreprise

295. Les contacts avec les représentants du secteur industriel et du marché se sont poursuivis au cours du premier semestre de 2006, bien que la Commission consultative du monde de l'entreprise n'ait tenu aucune réunion.

Conseiller juridique

296. Les principales activités menées au cours de la période considérée concernent notamment la préparation de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques et la participation à cette conférence, tenue à Singapour du 13 au 31 mars, principalement en ce qui concerne le règlement intérieur de la conférence, les dispositions finales du projet de traité ainsi que la vérification des pouvoirs; la relance de la construction du bâtiment administratif de l'OMPI avec de nouveaux projets et de nouvelles règles en matière de passation de marchés; la représentation de l'Organisation dans les litiges juridiques découlant des recours du personnel devant le Comité d'appel interne et le Tribunal administratif de l'OIT; et la fourniture d'une assistance juridique efficace sur le plan interne et à différents organes de l'OMPI.

297. Au cours de la période considérée, 28 nouveaux instruments de ratification de conventions ou d'accords administrés par l'OMPI ou d'adhésion à ces conventions ou accords ont été reçus et traités, et 30 notifications de formalités conventionnelles accomplies à l'égard de traités administrés par l'OMPI ont été publiées. Toutes les formalités conventionnelles ont été notifiées aux États membres et à d'autres entités compétentes, et ont été systématiquement diffusées sur l'Internet, le cas échéant par communiqué de presse. La liste de diffusion relative aux traités (*treaties.mail*) a été reçue par 6064 abonnés et le site Web consacré aux traités (*wipo.int/treaties*) a enregistré 1 663 805 consultations de pages au cours de la période considérée.

298. Des demandes d'obtention du statut d'observateur auprès de l'OMPI ont été présentées par 20 ONG, dont 12 remplissaient toutes les conditions requises. La documentation relative à ces organisations a été établie en vue d'être soumise aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2006.

299. Des avis juridiques et une assistance d'ordre statutaire ont continué à être fournis à différents services de l'OMPI, ou en réponse à des demandes émanant de l'extérieur, en ce qui concerne les questions suivantes : autorisation de reproduire des documents de l'OMPI dans diverses publications et d'utiliser l'emblème de l'OMPI; copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI; et instruments types d'adhésion à plusieurs traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités. Par ailleurs, des avis ont été fournis dans le cadre de l'élaboration de notes relatives à l'intérêt présenté par l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI et des informations en continu ont été données sur l'état des ratifications des traités et des adhésions aux traités.

300. Des avis ont continué à être fournis sur le plan interne en ce qui concerne les éléments juridiques de questions relatives aux ressources humaines et d'autres dispositions administratives. Au cours de la période considérée, une augmentation du volume de travail a été enregistrée en rapport avec les recours internes portés par les fonctionnaires devant le directeur général en première instance, les recours portés devant le Comité d'appel de l'OMPI et les recours devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail. En outre, des avis juridiques ont été fournis en ce qui concerne des propositions d'amélioration des mécanismes de justice interne à l'OMPI et l'interprétation de diverses dispositions du Statut et règlement du personnel et à un groupe de travail interne sur les dispositions relatives aux activités extérieures des fonctionnaires de l'OMPI. Des propositions de modification des procédures relatives au Comité d'appel de l'OMPI ont également été élaborées.

301. En ce qui concerne la relance du projet relatif au nouveau bâtiment administratif de l'OMPI, de nouvelles règles internes concernant la réalisation des principaux projets et la passation de marchés en matière de produits et de services et un manuel de passation des marchés ont été élaborés et les textes relatifs aux conditions générales d'achat des produits et des services ont été améliorés, conformément à la pratique en vigueur dans le système des Nations Unies. En outre, une aide a été fournie dans le cadre de l'élaboration des documents relatifs à la demande de manifestation d'intérêt par des entreprises concernant l'entreprise de gestion externe du projet (pilote), l'entreprise générale et la banque accordant le prêt, ainsi que dans le cadre de l'évaluation de la manifestation d'intérêt de 14 entreprises intéressées par la gestion du projet.

302. Une autre activité importante a consisté à élaborer les règles de fonctionnement du comité de sélection du projet de nouveau bâtiment de l'OMPI. Des avis ont également été fournis sur l'interprétation et la négociation de différents contrats et sur la résiliation anticipée des contrats de bail concernant les bâtiments de *Chambésy* et de *Giuseppe-Motta*.

303. L'OMPI a continué de participer activement aux réunions des conseillers juridiques du système des Nations Unies et du Comité pour l'obligation redditionnelle des organisations internationales de l'Association du droit international.

304. Un appui a également été fourni dans le cadre de l'élaboration de divers accords de coopération et arrangements relatifs à l'établissement de fonds fiduciaires, et une assistance a été apportée aux autres services de l'OMPI qui en ont présenté la demande.

Planification stratégique et développement des politiques

305. Des conseils et des recommandations ont été fournis au directeur général sur des questions relatives à la stratégie générale, au développement des politiques et d'autres questions communes à différents programmes, en collaboration avec l'équipe d'experts du groupe de la haute direction et d'autres chefs de programme concernés, notamment le Groupe de gestion sur la grippe aviaire (document A/42/12).

PROGRAMME 23 : Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources

306. La préparation du rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2004-2005 a constitué l'une des principales activités durant le premier semestre de 2006.

307. En janvier 2006, le Comité du programme et budget a pris à sa session formelle une décision (document WO/PBC/9/5) visant à convoquer deux séries de consultations informelles et une session formelle du comité pour lui permettre de recommander aux assemblées de l'OMPI, en septembre 2006, un nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation. Ces consultations informelles ont eu lieu respectivement les 7 avril et 6 juin; et, à la réunion du 6 juin, il a été convenu de soumettre la proposition telle qu'élaborée sur le nouveau mécanisme à la session formelle du Comité du programme et budget, prévue du 11 au 13 juillet 2006.

308. À la suite de la recommandation du Corps conjoint d'inspection (CCI) (document JIU/REP/2005/1) invitant l'OMPI à procéder à une évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières, le projet de cadre d'exécution de l'évaluation a été mis au

point et transmis au Comité d'audit de l'OMPI lors de sa première réunion du 10 au 12 avril 2006. Dans son rapport (document WO/AC/1/2), ce comité a fait part de ses observations et commentaires sur le document, sur la base desquels le cadre d'exécution a été révisé et transmis à la deuxième réunion du comité, qui a eu lieu du 5 au 7 juillet 2006. En outre, un rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation bureau par bureau a été établi en vue de la session formelle du Comité du programme et budget en juillet 2006.

309. Plusieurs mesures ont été prises, durant la période examinée, pour concevoir une stratégie plus volontariste visant à renforcer la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Notamment, une enquête exhaustive a été entreprise dans toute l'Organisation concernant le financement extrabudgétaire assuré à l'OMPI sous forme, entre autres, de contributions en nature et d'accords de partage des coûts. Les réponses à cette enquête permettront d'établir la stratégie relative à la mobilisation des ressources extrabudgétaires. De plus, des mesures ont été prises pour améliorer la coordination interne des activités de sensibilisation des donateurs.

310. Un examen de plusieurs systèmes, procédés, procédures et vérifications internes a été entamé en vue de les renforcer et de jeter des bases plus solides qui serviront à la préparation du programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 et du budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007. Cet examen a notamment consisté à élaborer une méthodologie détaillée destinée à améliorer la précision des estimations de dépenses relatives aux ressources en personnel, ainsi qu'à effectuer une analyse externe des systèmes et bases de données par département en vue de rationaliser leur gestion.

PROGRAMME 24 : Supervision interne

311. Durant la période examinée, le rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2004-2005 a été établi (document A/42/2) à partir des communications des chefs de programme. En outre, les travaux ont commencé concernant la préparation de l'aperçu de l'exécution du programme du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 (document A/42/3).

312. Le projet final de la politique d'évaluation de l'OMPI, destiné à compléter la charte de l'audit interne de l'OMPI, a été achevé. Il fait actuellement l'objet d'une consultation interne.

313. Le secteur du développement économique a organisé, en mars à Genève, un atelier sur l'évaluation et l'analyse d'impact, auquel ont participé des experts internationaux dans le domaine de l'évaluation. L'atelier a donné un aperçu des pratiques recommandées en matière d'évaluation du développement international. Les experts ont rédigé une série de recommandations destinées à orienter les activités d'évaluation de l'OMPI et ont souligné la nécessité, notamment, de concevoir, à l'OMPI, un cadre d'évaluation approprié qui soit conforme à celui des autres organisations internationales, grâce à l'adoption et l'application effective d'une politique d'évaluation de l'OMPI.

314. La charte de l'audit interne de l'OMPI, approuvée lors des assemblées en septembre 2005, a continué d'être appliquée durant la période examinée. Les activités entreprises ont notamment porté sur les points suivants : intégration de la charte dans le règlement financier de l'OMPI, en tant que nouvelle annexe; vérifications et investigations internes; avis internes sur différentes questions concernant les procédures de contrôle interne,

la rationalité économique et le respect des règles; coopération avec les vérificateurs externes des comptes, élaboration d'une politique et de procédures de dénonciation d'abus et établissement d'un cadre détaillé en matière d'investigations à l'OMPI.

315. Les assemblées de l'OMPI ont également approuvé, en septembre 2005, la création du Comité d'audit de l'OMPI. Sept membres de ce comité ont été désignés durant la neuvième session du Comité du programme et budget, en janvier 2006. Les titulaires des deux postes encore à pourvoir au Comité d'audit ont été élus par les sept membres nouvellement élus à leur réunion préliminaire en février.

316. Le Comité d'audit a tenu sa première réunion en avril. Ses observations, conclusions et recommandations figurent dans son rapport (document WO/AC/1/2). Conformément à la charte de l'audit interne, la fonction de la supervision interne de l'OMPI a assuré le secrétariat du Comité de l'audit.

317. Les activités en réseau et de coopération menées sur des questions de supervision avec d'autres organisations internationales se sont poursuivies, par l'intermédiaire des représentants des services de vérification interne d'organisations internationales et d'institutions financières et économiques multilatérales, de la Conférence des enquêteurs internationaux et du Groupe d'évaluation des Nations Unies.

PROGRAMME 25 : Gestion des ressources humaines

Engagements et classement des postes

318. Durant la période examinée, 10 concours ont été annoncés, sept membres du personnel et 12 agents temporaires, y compris des traducteurs au titre de contrats de louage de services, ont été recrutés. Toutes les activités liées aux concours, mutations, promotions et recrutement de membres du personnel et d'agents ont été menées dans les délais fixés. Quelque 750 demandes d'emploi ont été reçues et traitées. La gestion de 265 agents temporaires, 50 consultants, 41 titulaires de contrat de louage de services et quatre titulaires de contrat de travail spécial a nécessité l'établissement et la répartition d'environ 300 renouvellements de contrat et 200 certificats de travail.

319. Toutes les demandes de reclassement de postes ont été examinées et traitées conformément aux règles et normes établies par l'Organisation.

Droits aux prestations, avantages et protection sociale

320. Durant le premier semestre de 2006, 146 demandes relatives à l'indemnité pour frais d'étude ont été traitées; 251 cartes de légitimation suisse et laissez-passer des Nations Unies ont été établi, ainsi que 649 attestations et certificats de travail; 294 rapports périodiques ont été examinés et des avancements d'échelon dans le grade annuel ont été autorisés; 143 demandes d'indemnités pour charges de famille et 138 demandes d'allocation logement ont été administrées.

321. Des services administratifs ont également été fournis à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (1141 membres de l'OMPI), à la Caisse d'assurance maladie Van Breda (3033 membres) et à l'assurance perte de gain des agents temporaires. Les

dossiers de plus de 230 retraités ont été traités. Concernant la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, quatre sessions du Conseil de fondation ont eu lieu et les compléments de pension mensuels pour 62 retraités ont été calculés et versés.

322. En janvier, la prime de l'assurance maladie Van Breda a augmenté de 7%. De nouvelles mesures ont été introduites en mars pour limiter l'augmentation des dépenses de santé. Des négociations ont eu lieu avec Van Breda pour renouveler le contrat d'assurance pour frais médicaux et perte de gain des agents temporaires qui arrive à échéance à la fin juin 2006.

323. La rationalisation des tâches administratives s'est poursuivie par l'amélioration tant des formulaires électroniques existants et l'adoption de nouveaux, que des systèmes d'information en ligne de l'OMPI. Malgré un meilleur accès à l'information, le nombre de dossiers nécessitant un traitement manuel n'a toutefois pas diminué comme prévu.

324. En outre, un certain nombre de circulaires d'information et d'ordres de service concernant diverses questions d'administration du personnel ou l'organisation interne du Secrétariat ont été préparés.

325. Le système de l'administration interne de la justice a été renforcé par la création d'un jury mixte chargé de l'examen des plaintes, d'un jury d'examen des objections, ainsi que par l'accroissement des fonctions du Bureau du médiateur.

326. Une assistance sociale a été fournie pour tout un ensemble de questions, telles que conseils en matière d'employés de maison, de logement, de garderie, de permis de travail pour les conjoints et les personnes à charge et de retraite. Des activités, telles que le club d'enfants, se sont poursuivies et des conseils individualisés ont été donnés aux membres du personnel éprouvés par des difficultés personnelles ou professionnelles.

Formation et perfectionnement du personnel

327. Les activités de formation ont continué de porter sur la gestion, la communication et la formation technique connexe. Durant la période examinée, 285 membres du personnel ont participé à des cours de langue dans les six langues officielles des Nations Unies, ainsi qu'à des cours d'expression orale et des cours préparatoires aux examens d'aptitude linguistique organisés en français, en anglais et en espagnol. Quelque 39 membres du personnel se sont présentés aux examens d'aptitude linguistique des Nations Unies. Une formation technique a été dispensée à cinq informaticiens et sept fonctionnaires de l'OMPI ont suivi un cours de formation au logiciel Microsoft à l'Office des Nations Unies à Genève.

Vingt et un fonctionnaires ont achevé le cours de formation en ligne relatif à la propriété intellectuelle, de l'Académie mondiale de l'OMPI. Quelque 176 membres du personnel ont suivi des programmes particuliers de formation à la gestion, telle que la gestion d'équipes et 22 fonctionnaires ont assisté à des cours en rapport avec leurs besoins professionnels.

328. Les travaux sur l'élaboration d'un nouveau système de gestion de l'efficacité professionnelle, qui comprend un cadre de compétences établi en fonction des besoins de l'Organisation, se sont poursuivis.

Services de santé

329. Durant la période examinée, le Service médical de l'OMPI a continué à assurer des soins médicaux aux membres du personnel, aux retraités et aux délégués en visite. Les interventions ont consisté en consultations de routine, contrôles médicaux, examens médicaux des agents temporaires, vaccinations, instructions avant et après mission, problèmes ergonomiques, questions de santé au travail et urgences. Trois inspections ont eu lieu dans les cafétérias de l'OMPI.

330. Le Groupe de gestion sur la grippe aviaire, qui a tenu régulièrement des réunions, a établi un plan détaillé de préparation à la grippe aviaire. Une deuxième séance d'information a été organisée à ce sujet pour l'ensemble du personnel de l'OMPI.

Bureau du médiateur

331. Un nouveau titulaire a été nommé, le 15 juin, au Bureau du médiateur. Le mandat du médiateur a été révisé et amélioré par un ordre de service.

PROGRAMME 26 : Opérations financières

332. Les comptes ont été tenus conformément au règlement financier de l'Organisation et au règlement d'exécution de celui-ci. La répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid au titre de l'exercice 2005 (soit au total 25,1 millions de francs suisses) a été effectuée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid (41,6 millions de francs suisses pour le premier semestre de 2006). Depuis la ratification de l'Acte de Genève, les taxes perçues dans le cadre de l'Arrangement de La Haye, estimées à 0,8 million de francs suisses pour la même période, ont continué à être traitées mensuellement.

333. Depuis la mise au point réussie, en 2004, du système de gestion de l'information pour l'administration (AIMS), les efforts ont porté sur l'amélioration de 18 interfaces concernant différents secteurs de l'OMPI. Certains membres du personnel ont reçu une formation spécialisée qui a permis de renforcer l'équipe d'appui informatique, d'améliorer la productivité et l'efficacité.

334. Concernant les services d'investissement et la gestion des fonds, la totalité des fonds disponibles a continué d'être intégralement investie. Le Comité consultatif des investissements, qui s'est réuni en janvier et en juin pour examiner les investissements de l'OMPI, a conclu que, compte tenu du facteur de risques minimal et de la disponibilité immédiate des fonds, la meilleure solution consistait à continuer de placer les fonds disponibles auprès de la Banque nationale suisse, dont le rendement s'est élevé à quelque 2,45 millions de francs suisses pour le premier semestre de 2006, représentant un taux moyen de 2,125% par an.

PROGRAMME 27 : Techniques de l'information

335. Les mesures visant à maîtriser les coûts, adoptées en 2004, demeureront en vigueur tout au long du présent exercice biennal. Les travaux concernant l'établissement d'un plan stratégique révisé des techniques de l'information, qui sera présenté aux États membres en 2007, ont commencé. Afin d'assurer l'alignement interne des services informatiques fournis, un certain nombre de membres du personnel des techniques de l'information ont suivi une formation à la Bibliothèque numérique de la propriété intellectuelle.

336. Concernant l'AIMS du système financier de l'OMPI, des progrès notables ont été réalisés quant à la reprise de la plus grande partie de l'appui au système précédemment assuré par le partenaire extérieur chargé de la mise en œuvre et de l'assistance. L'équipe interne, dûment formée, a mis au point toute une série d'améliorations au système, notamment en le modifiant pour accroître la productivité au sein du Département des finances et en installant de nouvelles interfaces avec d'autres systèmes de l'OMPI.

337. La mise en place d'un système en ligne pour le renouvellement de l'enregistrement des marques (E-Renewal) a été achevée. Les paiements peuvent désormais s'effectuer en ligne et le traitement interne est presque entièrement automatique.

338. À la suite d'une étude sur les différentes options disponibles en matière de courrier électronique "recommandé" pour assurer la sécurité des communications au titre du système de Madrid, les travaux commencent actuellement quant aux communications aux propriétaires/représentants par courrier électronique recommandé.

339. Le nombre moyen mensuel de pages du site Web de l'OMPI (*www.wipo.int*) s'est élevé durant la période examinée à 23 millions.

340. Un ensemble de logiciels libres – système de gestion de contenus libres (OpenCMS) – a été mis en œuvre pour faciliter la gestion et la publication d'informations sur l'Intranet de l'OMPI.

341. Durant la période examinée, une nouvelle barrière antivirus a été ajoutée à la passerelle de trafic Web. Les mécanismes internes et externes de contrôle de la vulnérabilité, ainsi que les vérifications ordinaires de la sécurité des applications Web ont permis de maintenir un bon niveau de gestion de la vulnérabilité. En atteste l'absence d'attaque malveillante (virus, programmes malveillants, mise en danger du système, etc.), malgré le nombre croissant d'actes malveillants. Le Secrétariat a décelé – et supprimé automatiquement – quelque 30 000 messages électroniques non sollicités et plus de 200 courriers électroniques par jour contaminés par un virus. Les systèmes de protection du périmètre ont rejeté quelque 500 tentatives journalières d'intrusion.

342. L'une des principales activités, durant le premier semestre de 2006, a consisté à préparer le passage des quelque 1500 postes de travail en réseau du Secrétariat à la plate-forme Windows XP et à Microsoft Office 2003. Au titre des préparatifs de ce projet, les procédures d'achat ont été dûment exécutées, plus de 200 applications du logiciel de l'OMPI ont été inventoriés et le prototype de poste de travail XP a été mis au point.

343. L'assistance technique fournie à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques, à Singapour, a compté parmi les principales activités. Elle a consisté à établir un document détaillé sur la configuration requise en matière d'infrastructure sur le lieu de la conférence, à fournir un accès à distance à l'Intranet et au courrier électronique interne de l'OMPI, ainsi qu'à assurer un soutien aux utilisateurs sur place.

344. Au titre des mesures prises pour regrouper l'infrastructure, on a continué à relier les serveurs au complexe de stockage (SAN). Ainsi, grâce également à l'application progressive de solutions de regroupement des serveurs de bureautique, il a été possible d'améliorer la disponibilité des services essentiels du réseau, tels que, notamment, l'authentification des utilisateurs, la gestion des identités, les systèmes de courrier électronique. En outre, le passage au nouveau service d'impression en réseau a été mené à bonne fin.

345. L'environnement de production de CD et de DVD de l'imprimerie, utilisé par les divisions des applications du PCT et des marques, a été rationalisé et regroupé. Un nouveau système de complexe de stockage (SAN) au niveau de la saisie a été mis en service à l'intention de la Division des marques.

346. Face aux nouvelles exigences professionnelles, les systèmes internes ont été progressivement rendus accessibles par l'intermédiaire de l'Internet. Plus précisément, de nouveaux serveurs Web ont été mis en place pour accueillir et rendre accessibles à distance le système de traduction Isiview ainsi que les systèmes CLAIMS et RIPCIS.

347. Le Service d'assistance technique a traité 7500 appels et plus de 150 demandes de matériel informatique émanant du personnel de l'OMPI, au cours du premier semestre de 2006. Plus de 55 mises à jour par courrier électronique ont été adressées au personnel.

PROGRAMME 28 : Conférences, Service linguistique, Imprimerie et Archives

Services de conférences et de communications

348. Durant le premier semestre de 2006, le Service des conférences a, malgré un effectif insuffisant, réussi à fournir une assistance pour 47 réunions à Genève, soit au total plus de 3000 participants, ainsi que pour 70 réunions en d'autres endroits. Cet appui a consisté notamment à préparer et assurer la logistique et le soutien sur place à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques, qui a eu lieu à Singapour du 13 au 31 mars 2006. Trois cent cinquante contrats ont été établis pour des interprètes, représentant au total 1800 jours de travail. Durant la période examinée, plus de 1750 documents ont été imprimés, adressés aux États membres et observateurs et distribués aux délégués durant les réunions, représentant plus de 280 envois, ou l'équivalent de 81 500 lots de documents, et comprenant près de 4,5 millions de pages imprimées.

349. Par mesure d'économie, la diffusion de la plupart des communications à la presse sur papier a cessé et a été remplacée par le courrier électronique. Ordres de service, circulaires et autres avis internes ont continué à être distribués au personnel sous forme exclusivement électronique. En coordination avec la Section des services Internet, les détails des réunions et copies des documents ont été mis à disposition électroniquement sur le site Web de l'OMPI avec un minimum de décalage.

350. Des tarifs particulièrement compétitifs ont été obtenus pour les expéditions postales et les télécommunications. Le volume de courrier expédié pendant le premier semestre de 2006 a été constitué de quelque 757 000 objets, pour un poids d'environ 81 000 kg et un coût de 1 398 000 francs suisses, par rapport à 611 000 objets, pour un poids de 90 600 kg et un coût de 1 459 000 francs suisses pour la même période en 2005. La réduction importante du poids moyen des objets expédiés est principalement la conséquence d'une plus grande utilisation des moyens de communication informatiques et des supports électroniques (y compris DVD et CD). Environ 60% des objets expédiés provenaient du secteur du PCT.

351. Le coût total des télécommunications a, durant la période, notablement diminué de quelque 70% par rapport à la même période en 2005, en raison essentiellement du rachat du matériel loué. À la suite d'appels à la concurrence compétitive, les tarifs des communications des téléphones fixes ont, durant le premier semestre de 2006, baissé d'environ 30% par rapport à la même période en 2005; cette réduction a été en partie absorbée par une utilisation, aux fins de meilleures communications, et un coût accru des téléphones mobiles.

Services linguistiques

352. Concernant le Service linguistique, les activités ont principalement porté sur la traduction de documents de travail, propositions et rapports destinés aux 47 principales réunions tenues à Genève, ainsi qu'à des conférences, exposés et documents de cours pour des séminaires et cours de formation organisés en d'autres endroits. Un grand nombre de documents ont été révisés, relus ou mis en forme. Il convient de souligner le travail particulièrement important, accompli en vue de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques, à Singapour, qu'a assuré une équipe complète de traducteurs et de transcripteurs dans toutes les langues. Il a fallu laisser en souffrance un nombre important de traductions effectuées dans la maison.

353. Grâce aux améliorations apportées au logiciel de recherche documentaire Isiview, tous les traducteurs ont bénéficié d'un accès facilité et plus rapide. De nouveaux documents ont été ajoutés de façon régulière à la base de données.

Services de la production des documents

354. Durant le premier semestre de 2006, les services de la production des publications ont produit 30 millions de pages, par rapport à 35 millions pour la même période en 2005. Cette diminution de copies sur papier a été compensée par une augmentation de la production de CD et de DVD (26 581 durant le premier semestre de 2006 contre 15 914 pour la même période en 2005).

Gestion du courrier informatisé et des archives

355. La quasi-totalité du courrier reçu, sur papier et sous forme électronique, a été enregistrée le jour même, malgré les vérifications que doivent effectuer les services de sécurité. Plus de 48 000 courriers reçus ou expédiés, notamment par télécopie et par voie électronique, ont été enregistrés au niveau central et préparés en vue de leur distribution interne. Les travaux de classement et de conservation des archives de l'Organisation, notamment la numérisation de documents ayant une importance historique, se sont poursuivis. Une nouvelle technique de serveur de télécopie a été expérimentée de façon satisfaisante parallèlement à la réception, l'archivage, l'indexation et la diffusion électronique des messages reçus aux adresses électroniques et aux numéros de télécopie centralisés de l'OMPI.

La numérisation des images a été adoptée pour les documents reçus, mais l'acquisition d'un logiciel permettant une gestion des documents entièrement électronique reste en suspens. Sous les auspices du Conseil international des archives, l'OMPI a travaillé activement avec d'autres organismes des Nations unies à Genève à l'élaboration de politiques et de pratiques harmonisées en matière de gestion du courrier informatisé et des archives, notamment des normes relatives au traitement des documents sur tous les types de support.

PROGRAMME 29 : Gestion des locaux

Gestion des locaux, locaux à usage de bureaux et entretien

356. Durant la période examinée, les locaux de Chambésy ont été rendus au propriétaire à la suite de la vente du bâtiment 10 mois avant l'expiration du bail, le 31 décembre 2006. En outre, la location des locaux, des places de stationnement et du dépôt à Giuseppe-Motta a été résiliée à compter du 30 juin 2007.

357. Les travaux d'aménagement de 10 bureaux supplémentaires pour les marques ont commencé au rez-de-chaussée du bâtiment de Procter & Gamble, ainsi que des locaux pour les archives de la Section des relations avec les médias.

358. L'entretien ordinaire des installations techniques et extérieures, ainsi que des postes de travail, s'est poursuivi. Certaines installations qui datent de la construction du bâtiment Arpad Bogsch (AB), telles que la nacelle extérieure d'entretien et les tours de refroidissement, ont été rénovées et la toiture a été réparée.

359. Un nouveau contrat d'entretien des espaces extérieurs est entré en vigueur et un cahier des charges a été établi en vue d'un appel d'offres pour la rénovation de la chaufferie dans le bâtiment AB, ainsi que pour une police d'assurance des bâtiments et de leur contenu et pour les services de ramassage des débris.

360. Les systèmes de détection de fuite de gaz dans les bâtiments AB et de l'ancien siège de l'OMM, ainsi que les systèmes de détection des incendies aux dépôts de Meyrin et Collex, ont été modernisés pour les mettre aux normes actuelles en matière de sécurité.

361. Sur recommandation du Groupe de gestion sur la grippe aviaire, des mesures de prévention ont été prises, consistant notamment à dépoussiérer les entrées d'air et à remplacer les filtres des appareils de climatisation autonomes dans tous les bâtiments, outre les mesures visant à améliorer l'hygiène dans les locaux.

Coordination en matière de sécurité

362. Une évaluation des conditions de sécurité a été entreprise en mars aux fins de déterminer l'état du système de gestion de la sécurité de l'OMPI et de suggérer des améliorations quant à la sécurité du personnel, des informations et des biens. Il en est résulté que l'étendue et le niveau des services de sécurité de l'OMPI devaient être notablement améliorés pour se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies (UN H-MOSS) et un projet de modification de ces services a été mis en œuvre en juin pour permettre d'appliquer effectivement les recommandations. Des évaluations des conditions de sécurité ont également été réalisées pour les bureaux de coordination en place. Une liaison sur les questions et l'évaluation en matière de sécurité a

été établie avec le pays hôte. De même, une liaison a été instaurée avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies au siège des Nations Unies à New York, ainsi qu'avec l'office des Nations Unies à Genève. L'OMPI a également pris l'initiative de constituer, au sein des agents de sécurité des Nations Unies à Genève, un réseau opérationnel efficace; en outre, l'Organisation est un membre actif du réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité des Nations Unies.

PROGRAMME 30 : Voyages et achats

Voyages

363. Durant la période examinée, les économies réalisées dans les frais de voyage s'élèvent à 2 006 600 francs suisses, grâce à l'utilisation systématique des tarifs réduits proposés par les compagnies aériennes, au recours accru aux compagnies aériennes à bas prix pour les voyages en Europe et à l'achat de billets d'avion pour des tiers auprès des partenaires du réseau d'agences de voyage internes, et non plus par l'intermédiaire des bureaux de pays du PNUD. Les économies réalisées pour les billets d'avion de tiers sont estimées à 112 411 francs suisses, représentant une réduction de 15% par rapport à la même période en 2005.

364. Quelque 1546 autorisations de voyage ont été délivrées, contre 1098 durant le premier semestre 2005, pour un nombre de jours de missions estimé à 7674 (3832 pour la même période en 2005). Quelque 901 visas et 2033 documents et dossiers de privilèges diplomatiques ont également été traités, contre 581 et 1538, respectivement, pour la même période en 2005.

365. Un système d'autorisation de voyage électronique se trouve actuellement en phase préliminaire d'essai. Sa mise en œuvre est prévue pour la fin de 2006.

Achats et contrats

366. Durant le premier semestre de 2006, les activités ont porté essentiellement sur le renforcement des fonctions d'achat de l'Organisation. À cet effet, un nouvel ordre de service intitulé "Principes généraux, cadre institutionnel et procédures applicables aux achats et à la passation de marchés de l'OMPI" a été établi, les conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de biens et services ont été révisées et le manuel de l'OMPI concernant les achats a été parachevé.

367. Durant la même période, quelque 535 bons de commande ont été traités, 105 bons de confirmation établis à l'intention des fournisseurs, pour un montant total d'environ 19 920 000 francs suisses et la base de données a été augmentée d'une centaine de nouvelles entreprises, ce qui porte le nombre total d'entreprises agréées dans la base de données à 1093.

368. Un soutien administratif a également été fourni pour la négociation, l'établissement, la reconduction ou la modification de quelque 85 contrats en cours, dont huit ont été conclus au premier semestre de 2006. Par ailleurs, 16 appels à proposition, sept demandes de prix et trois appels aux manifestations d'intérêt ont été émis.

369. Au titre de la coopération technique, 24 passations de marché ont été réalisées pour 17 pays en développement, représentant un montant total de 250 000 francs suisses. L'accent a été mis sur les achats locaux.

370. L'OMPI a continué de participer activement au Groupe d'activités pour les achats en commun à Genève en vue d'administrer les accords existants et de définir de nouveaux domaines de coopération. Durant la période examinée, l'OMPI s'est associée à l'accord à long terme relatif aux achats en gros du groupe précité pour l'achat de matériel informatique. L'Organisation a également participé à la réunion annuelle du Groupe de travail des achats interorganisations des Nations Unies, à laquelle ont assisté quelque 26 organismes des Nations Unies.

371. Pour améliorer l'efficacité, les travaux de mise en place d'un système interne en ligne, destiné à rationaliser et faciliter la livraison des fournitures de bureau aux différents départements des organisations, ont commencé.

PROGRAMME 31 : Nouvelle construction

372. Durant le premier semestre de 2006, une "charte du projet relatif à la nouvelle construction de l'OMPI" a été établie, puis présentée au Comité du programme et budget et révisée conformément aux recommandations formulées par le Comité d'audit.

373. Un jury composé d'États membres représentatifs a été constitué pour présélectionner et choisir le pilote, l'entreprise générale et l'institution financière qui accordera le prêt pour financer le projet.

374. Le jury a tenu, le 14 juin 2006, sa première réunion où il a présélectionné les entreprises auxquelles sera envoyé l'appel à propositions pour jouer le rôle de pilote. Les conditions de l'appel à propositions ont été fixées.

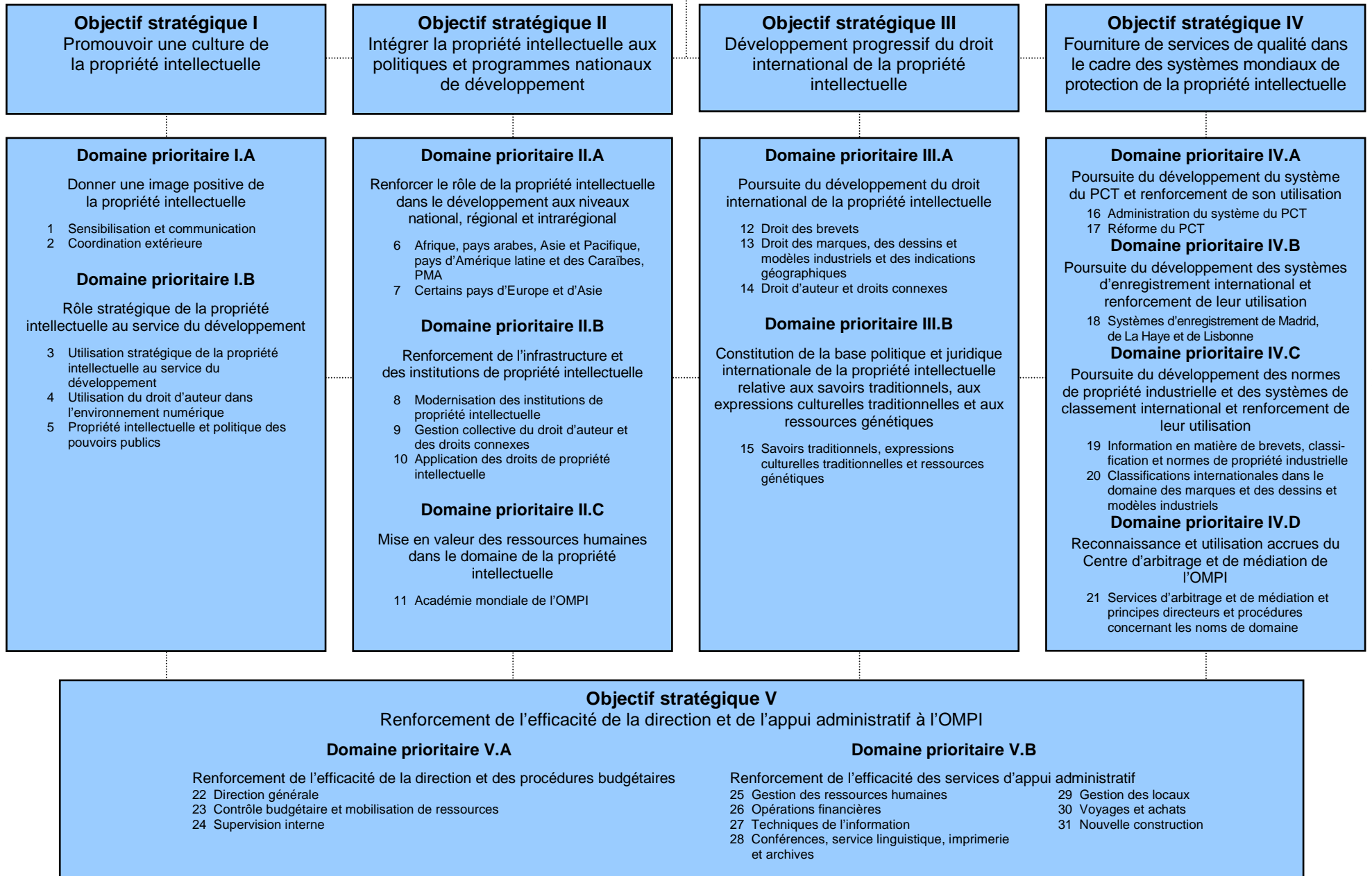
375. À la suite de la révision du projet de construction, une demande complémentaire d'autorisation de construction a été établie.

376. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du contenu du présent document.

[Les annexes suivent]

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OMPI

Principe : La propriété intellectuelle est un moteur de développement économique, social et culturel pour tous les pays
Mission : Promouvoir une protection et une utilisation efficaces de la propriété intellectuelle dans le monde



ANNEXE II

Table des matières

OBJECTIF STRATEGIQUE I : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	2
PROGRAMME 01 : Sensibilisation et communication	2
PROGRAMME 02 : Coordination extérieure	6
PROGRAMME 03 : Utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement.....	10
PROGRAMME 04 : Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	17
PROGRAMME 05 : Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	18
OBJECTIF STRATEGIQUE II : INTEGRER LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT	19
PROGRAMME 06 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	19
PROGRAMME 07 : Certains pays d'Europe et d'Asie	27
PROGRAMME 08 : Modernisation des institutions de propriété intellectuelle.....	29
PROGRAMME 09 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.....	30
PROGRAMME 10 : Application des droits de propriété intellectuelle.....	31
PROGRAMME 11 : Académie mondiale de l'OMPI	32
OBJECTIF STRATEGIQUE III : DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	35
PROGRAMME 12 : Droit des brevets	35
PROGRAMME 13 : Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.....	36
PROGRAMME 14 : Droit d'auteur et droits connexes.....	37
PROGRAMME 15 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques.....	37
OBJECTIF STRATEGIQUE IV : FOURNITURE DE SERVICES DE QUALITE DANS LE CADRE DES SYSTEMES MONDIAUX DE PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	40
PROGRAMME 16 : Administration du système du PCT	40
PROGRAMME 17 : Réforme du PCT	43
PROGRAMME 18 : Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne.....	43
PROGRAMME 19 : Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle.....	45
PROGRAMME 20 : Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels	48
PROGRAMME 21 : Services d'arbitrage et de médiation et politiques et procédures en matière de noms de domaine	48
OBJECTIF STRATEGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE LA DIRECTION ET DE L'APPUI ADMINISTRATIF A L'OMPI	49
PROGRAMME 22 : Direction générale.....	49
PROGRAMME 23 : Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources.....	52
PROGRAMME 24 : Supervision interne	53
PROGRAMME 25 : Gestion des ressources humaines.....	54
PROGRAMME 26 : Opérations financières	56
PROGRAMME 27 : Techniques de l'information.....	57
PROGRAMME 28 : Conférences, Service linguistique, Imprimerie et Archives.....	58

PROGRAMME 29 : Gestion des locaux	60
PROGRAMME 30 : Voyages et achats	61
PROGRAMME 31 : Nouvelle construction	62

[Fin de l'annexe II et du document]